

# GMP

## Revue de presse Août-septembre 2017

### LE FONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE

*Le Monde* 12 juillet 2017  
Jean-Baptiste Jacquin

### **Avec 160 millions d'euros d'économies, la potion est amère pour une justice en difficulté**

Le coup de pouce budgétaire dont le ministère avait bénéficié en 2017 est amputé de plus de la moitié.

C'est un peu comme si, à peine avoir sorti la tête de l'eau, on lui faisait de nouveau boire la tasse. La justice, malade d'un sous-investissement chronique depuis quinze ans en France, entrevoyait une sécurisation de ses ressources. Le premier ministre n'avait-il pas annoncé, mardi 4 juillet, lors de son discours de politique générale, une loi de programmation quinquennale ? Patatras, une semaine plus tard, Gérard Darmanin, le ministre de l'action et des comptes publics, prévient dans *Le Parisien* que la justice devra faire des économies d'ici à la fin de l'année.

Certes, au regard du plan de 4,5 milliards d'euros d'économies annoncé par Bercy, les 160 millions d'euros demandés à la justice semblent un effort minime. Dans l'entourage de Nicole Belloubet on dédramatise, affirmant que « *la ministre est solidaire des efforts du gouvernement* ». Selon M. Darmanin, l'effort demandé à la justice portera « *essentiellement [sur] des programmations immobilières* ». « *L'ensemble des programmes du ministère seront mis à contribution* », précise-t-on à la chancellerie.

Mais 160 millions d'euros, c'est une potion aussi amère que les 850 millions d'euros demandés au ministère de la défense au regard de leurs budgets respectifs. Surtout, c'est plus de 50 % du coup de pouce que la justice avait arraché pour son budget 2017 qui part ainsi en fumée. Un véritable chiffon rouge qui n'a pas tardé à faire réagir les syndicats de magistrats, à l'unisson.

Selon l'Union syndicale des magistrats, le gouvernement « *s'engage délibérément dans la voie de la clochardisation de l'institution judiciaire dont nous tentons difficilement de sortir ces derniers mois* ». « *Non, les dépenses immobilières du ministère de la justice ne relèvent d'aucun confort*, proclame de son côté le Syndicat de la magistrature dans un communiqué, *mais de la nécessité d'accueillir le public dans des conditions minimales de dignité et d'offrir au personnel des conditions de travail décentes. Il est inadmissible que les rats pullulent dans les cellules, qu'il pleuve dans les salles d'audience et les bureaux et que les personnes handicapées ne puissent pas entrer dans les tribunaux.* »

### **Aucune marge de manœuvre**

Les dépenses immobilières sont régulièrement les premières touchées lorsqu'il s'agit de faire des économies. D'abord parce que cela est socialement plus acceptable que des réductions de personnel. Ensuite parce qu'il s'agit de montants importants faciles à couper, contrairement à des rationalisations budgétaires plus complexes à mettre en place et susceptibles de remettre en cause des habitudes. C'est pourtant ce qu'avait entrepris Jean-Jacques Urvoas en réorganisant début 2017 le ministère de la justice autour d'un secrétariat général renforcé, doté de davantage de pouvoir transversal dans la gestion des missions.

L'équation immobilière du ministère de la justice est de plus en plus contrainte en raison du recours massif aux partenariats publics privés pour construire les prisons. La chancellerie n'a aucune marge de manœuvre sur ces dépenses prévues contractuellement. Les ajustements budgétaires se font donc sur une part plus réduite de son parc immobilier, et donc de façon plus violente. A force de repousser les investissements non urgents de rénovation de palais de justice tout aussi décrépis que certaines prisons, la situation est aujourd'hui critique.

C'est ce qui vaut par exemple à l'Etat d'être poursuivi, hasard du calendrier, ce mercredi 12 juillet, devant le Conseil d'Etat pour les conditions de détention à la prison de Fresnes. Pour l'Observatoire international des prisons, la surpopulation carcérale ajoutée à l'insalubrité des locaux conduit la France à violer la Convention européenne des droits de l'homme pour « *traitement inhumain ou dégradant* ». Identifiée par le ministère dès la fin des années 1990 parmi les grandes rénovations immobilières à engager, celle de la maison d'arrêt de Fresnes a toujours été repoussée.

---

AFP, 10 juillet 2017

Pierre ROCHICCIOLI

## **Nicole Belloubet prend le pouls de la réalité carcérale à Osny**

"J'ai vu la complexité de gérer un établissement surpeuplé": pour son deuxième déplacement, la garde des Sceaux Nicole Belloubet a pris le pouls lundi de la réalité carcérale à la maison d'arrêt d'Osny, un établissement assez représentatif du système pénitentiaire actuel.

"Je souhaitais me rendre très vite dans un centre de détention pour pouvoir, ne serait ce que brièvement, avoir un contact réel avec ce que vivent les détenus et le personnel", a expliqué la ministre à l'issue de sa visite de deux heures.

La connaissance de l'univers carcéral de la ministre datait de l'époque où elle était enseignante, lorsqu'elle était venue faire passer des examens à Fresnes il y a de nombreuses années. Devenue rectrice d'académie, elle s'était également intéressée au travail éducatif en prison.

La maison d'arrêt d'Osny compte 961 détenus pour 579 places soit une densité de 166%. C'est l'un des établissements les plus surpeuplés de France, la moyenne nationale des maisons d'arrêts -- où la densité est la plus forte étant de 142%.

Osny a accueilli en février le premier "quartier d'évaluation de la radicalisation" (QER), destiné à mesurer la dangerosité et le degré de radicalisation d'un détenu avant son affectation dans un lieu de détention. Il en existe aujourd'hui trois (avec Fleury-Mérogis et Fresnes) sur six prévus à l'origine.

Ces quartiers ont remplacé les unités dédiées à la "déradicalisation" qui avaient été vivement critiquées. C'est dans une unité de ce type à Osny en septembre 2016 qu'un détenu

radicalisé, Bilal Taghi, avait tenté de tuer un surveillant avec un couteau artisanal aux cris d'"Allah Akbar", signant ainsi la première action jihadiste fomentée en prison.

Entourée d'un aréopage d'autorités locales et de représentants de l'administration pénitentiaire, Nicole Belloubet a arpenté durant la matinée les longs couloirs aux murs jaunis de l'établissement, entre cliquetis de clefs et claquements de portes à barreaux.

Elle a notamment rencontré le délégué local du renseignement pénitentiaire, des agents d'insertion et de probation, visité des cellules, une salle de culte et le quartier d'évaluation et de radicalisation (QER).

- 'Pas de solutions toutes faites' -

"Je sais qu'il y a eu beaucoup de contestation (sur le traitement de la radicalisation) et je ne sais pas si on va trouver la solution optimale. Mais ce que j'ai vu ici me semble assez pertinent", a commenté la ministre après la visite sans la presse du QER qui compte actuellement 13 détenus pour 23 cellules réservées.

Pénétrant ensuite dans une cellule de 13 m<sup>2</sup> occupée par deux détenus, l'une des plus vastes (la plupart ne mesurent que 9,5 m<sup>2</sup>), la ministre interroge:

"Pas trop compliqué de vivre ensemble?"

"Si, quand on n'est pas d'accord sur le feuilleton du soir à la TV", lui répond, amusé, un homme incarcéré pour une conduite sans permis en récidive. "Ca apprend la tolérance, le vivre ensemble", souffle le directeur.

Dans la salle de prière décorée de citations des principales religions, les aumôniers expliquent qu'ils ont du mal à répondre à la demande toutes croyances confondues.

Interrogée sur son projet pour les prisons, Nicole Belloubet rappelle l'engagement du premier ministre de construire 15.000 nouvelles places de prison.

Prendra-t-elle en compte le travail de son prédécesseur Jean-Jacques Urvoas, qui a déjà retenu 21 villes pour l'implantation de 33 nouveaux établissements ? "Je ne suis pas dans l'idée de balayer d'un trait de plume ce qui a été fait", dit-elle.

"Nous n'arrivons pas avec des solutions toutes faites mais avec la volonté et l'énergie d'essayer de résoudre ces difficultés", proclame la garde des Sceaux qui n'entend pas négliger "la question des alternatives à l'emprisonnement et des aménagements de peine".

Interrogé sur les promesses de campagne d'Emmanuel Macron d'incarcérer dès la première condamnation sans attendre l'appel ou de revenir sur l'aménagement des peines inférieures à deux ans, deux mesures qui gonfleraient la population carcérale, la ministre s'est voulu prudente. "Nous allons voir comment tout cela peut concrètement être mis en musique".

---

*La Croix*, 10 juillet 2017

## **Prisons : Belloubet juge "pertinents" les quartiers d'évaluation de la radicalisation**

La nouvelle garde des Sceaux Nicole Belloubet a jugé lundi "pertinent" le rôle en prison des "quartiers d'évaluation de la radicalisation" (QER), destinés à mesurer la dangerosité et le degré de radicalisation d'un détenu avant son affectation dans un lieu de détention.

La ministre s'exprimait à l'issue d'une visite à la maison d'arrêt du Val d'Oise, à Osny, qui a accueilli en février dernier le premier QER mis en place dans les prisons françaises après la suppression des unités dédiées à la "déradicalisation" qui avaient été vivement critiquées.

"Je sais qu'il y a eu beaucoup de contestation" sur le traitement de la radicalisation "et je ne sais pas si on va trouver la solution optimale. Mais ce que j'ai vu ici me semble assez per-

minent", a commenté la ministre après avoir visité ce quartier d'évaluation qui compte actuellement 13 détenus pour 23 cellules réservées.

En septembre 2016, l'un des détenus de l'ancienne unité dédiée d'Osny, Bilal Taghi, avait tenté de tuer un surveillant avec un couteau artisanal aux cris d'"Allah Akbar", signant ainsi la première action jihadiste fomentée en prison. Les opposants aux unités dédiées avaient alors dénoncé la concentration dans un même lieu d'islamistes radicaux, jugeant l'idée contre-productive.

Mme Belloubet, qui effectuait lundi son deuxième déplacement officiel, a notamment salué, au sein des QER, l'"évaluation extrêmement précise des situations de la personne qui est détenue qui permet, dans un délai très limité de quatre mois, de définir un parcours pour sa peine, ou ce que sera sa peine".

Après cette évaluation, "la personne est affectée plus définitivement dans un autre lieu où elle ne sera pas nécessairement placée à l'isolement", a-t-elle ajouté. La question ensuite est celle "du suivi" qui est "primordial", a souligné la ministre en pointant le rôle particulier des conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP).

A Osny, pour cause de surpopulation carcérale et d'effectifs manquants, chacun des 15 conseillers s'occupe aujourd'hui de 97 détenus, contre 60 dans une configuration normale définie dans la loi pénitentiaire.

Seuls trois des six QER prévus dans les prisons françaises ont à ce jour été ouverts: à Fleury-Mérogis, Osny et Fresnes.

#### DEBATS EN COURS : LES TELEPHONES

*L'Express*, 23 août 2017

Iris Peron

## "Les portables en prison permettraient aux détenus de rester des êtres humains"

**Un malentendu avec la ministre de la Justice a relancé la question de l'usage des téléphones portables en prison. Cette disposition est plus que nécessaire, estime l'OIP.**

### **Interview.**

*La présence de téléphones portables dans les prisons françaises, en principe interdite et réprimée, est devenue la norme. 19 339 téléphones portables et accessoires ont été découverts en détention au premier trimestre 2017. Les détenus vont même jusqu'à filmer ou photographier leurs vies derrière les barreaux, pour les diffuser sur Facebook, en live sur Périoscope, ou plus récemment pour en faire un clip de rap.*

*Cette situation, qui provoque le désarroi des surveillants pénitentiaires, forcés de passer de plus en plus de temps à traquer les smartphones dans les cellules, a de nouveau été mise en lumière mardi. Selon le journal La Provence, la ministre de la Justice Nicole Belloubet a estimé qu'il n'y aurait rien "d'absurde" à autoriser les téléphones portables, s'ils sont "contrôlés". Des propos qu'elle a démentis ce mercredi: son ministère a assuré à l'Express qu'une "réflexion" était certes en cours, mais sur l'installation de téléphones fixes dans les cellules uniquement.*

*Ce malentendu a le mérite de relancer la réflexion sur l'autorisation des téléphones pour les détenus. Une mesure que défendent depuis longtemps Adeline Hazan, contrôleuse générale des prisons, et l'Observatoire international des prisons. Pour François Bès, coordinateur du pôle enquête de l'OIP, autoriser cet usage est même primordial.*

### **Pourquoi le ministère de la Justice devrait-il changer de position?**

**François Bès:** L'autorisation des téléphones portables pour les détenus permettrait enfin à l'administration pénitentiaire d'être en accord avec les textes. Elle est censée favoriser les liens familiaux des personnes incarcérées, mais aujourd'hui, avec le courrier qui est lu ou l'unique solution des cabines téléphoniques, cette obligation n'est pas remplie.

Il en va aussi du bien-être des détenus. Il est déjà arrivé qu'un individu fasse un malaise dans sa cellule en pleine nuit et que son co-détenu, n'ayant pas de réponse des surveillants, téléphone aux secours directement avec son portable. La prévention contre le suicide, très fréquent en prison, est également au coeur de cette question.

J'ai reçu le témoignage d'une mère qui affirmait avoir correspondu toute une nuit par SMS avec son fils qui lui avait fait part de ses envies suicidaires. "Si je n'avais pas pu discuter avec lui ce soir-là, il se serait foutu en l'air", m'a-t-elle ensuite assuré.

### **Comment les détenus procèdent-ils aujourd'hui, s'ils veulent contacter légalement leurs proches?**

Ils utilisent des cabines téléphoniques, qui sont installées dans les coursives ou les cours de promenades. Les horaires pour y accéder sont donc limités, le plus souvent entre 9h et 11h et de 14h à 16h. Soit juste quand les enfants sont à l'école ou que le conjoint travaille...

De plus, les communications, payables à l'unité, sont extrêmement chères. Pour que les détenus puissent garder un lien constant avec leurs familles, il faut compter de 200 à 250 euros par mois ! Et je ne vous parle pas des détenus d'Outre-Mer incarcérés en métropole... Outre le décalage horaire, le prix des communications est exorbitant.

### **La contrôleur générale des prisons évoque l'idée de portables "contrôlés", comment pourrait-il l'être?**

Les autorités disposent d'un ensemble de moyens techniques pour y parvenir. On peut imaginer, par exemple, que les détenus héritent de téléphones avec un accès restreint à quelques numéros uniquement, ou que les appareils soient dotés d'un filtre, type contrôle parental, restreignant l'accès à Internet. Un système d'écoute peut également être mis en place au début sur des téléphones "bridés", puis ajusté progressivement, pour que l'administration garde la main sur les communications.

### **L'usage doit-il concerner tous les détenus?**

Il est tout à fait envisageable que des magistrats ou du personnel pénitentiaire décident au cas par cas d'empêcher des détenus considérés comme dangereux, d'utiliser des téléphones. Il faudrait que l'administration pénitentiaire change de culture, car aujourd'hui, elle verrouille son fonctionnement en entier pour quelques individus qui peuvent être néfastes, mais en faisant cela, l'intégralité des 70 000 détenus français en pâtissent.

### **L'accès à Internet ne devrait-il pas être interdit aux détenus, selon vous?**

Non, au contraire. Il leur permet de préparer leur sortie, notamment en facilitant leur recherche d'emploi. Un détenu qui est en contact avec un conseiller de Pôle Emploi m'a raconté que ce dernier lui avait transmis des annonces qui nécessitaient forcément de postuler par mail... Les priver d'Internet en prison, c'est leur faire perdre du temps au moment de leur libération, car ils devront rattraper toutes ces démarches.

### **Quid des réseaux sociaux?**

La vie sociale intègre dorénavant pleinement l'usage des réseaux sociaux. L'usage du portable permettrait aux détenus de rester des êtres humains; les en priver, c'est favoriser leur désinsertion. Et puis, les vidéos et photos qu'ils prennent en prison et diffusent n'ont rien de dangereux. C'est d'ailleurs pour eux une manière de témoigner de leurs conditions de détention.

## **EN IMAGES : Rats, punaises, exigüité... Les photos choquantes de Fresnes**

C'est comme ça que nous avons par exemple pu être avertis de la présence de rats à Fresnes, ou des conséquences de la surpopulation, en voyant leur matelas posés par terre.

---

*La Croix*, 23 août 2017

Recueilli par Sylvain Labaune

## **Faut-il autoriser les portables "bridés" en prison ?**

**Après des propos controversés, la ministre de la Justice Nicole Belloubet a déclaré ce mercredi 23 août qu'il n'avait « jamais été question » d'autoriser l'utilisation dans les prisons de portables permettant d'appeler un nombre restreint de numéros identifiés.**

**L'idée avait été avancée une semaine plus tôt par la Contrôleur général des lieux de privation de liberté Adeline Hazan.**

**Le point de vue de Dominique Raimbourg, ancien député PS et ancien membre du groupe d'étude parlementaire sur la condition carcérale.**

« Autoriser les portables bridés dans les prisons françaises me semble inévitable. Puisque, de toute façon, on saisit aujourd'hui plus de 30 000 portables par an pour 70 000 détenus, soit un téléphone pour deux personnes incarcérées. Sans compter tous ceux qui n'ont pas été interceptés par l'administration pénitentiaire. Il y a une telle circulation clandestine que l'on peut raisonnablement penser que la plupart des détenus possèdent aujourd'hui un portable.

Cette situation a des bons et des mauvais côtés. L'aspect positif, c'est que les détenus peuvent entretenir un lien avec leur famille et régler un certain nombre de choses à l'extérieur. L'aspect négatif, c'est que cela permet parfois de prolonger l'activité délinquante à l'intérieur de la prison. Facebook ou Twitter peuvent également être utilisés pour menacer le personnel, entretenir un réseau ou encore diffuser des vidéos sur Internet.

Devant cette prolifération, il faut aujourd'hui regarder la réalité en face : constater ces pratiques pour essayer d'aller vers un mieux. De toute manière, avec 70 000 détenus pour 59 000 places, la surpopulation carcérale atteint de tels niveaux que les surveillants n'ont pas le temps de contrôler l'usage des téléphones portables. Bien souvent, les téléphones sont en réalité tolérés, notamment pour acheter la « paix sociale ».

### **Interdire ou autoriser les portables n'est pas la première des priorités**

La question de l'interdiction ou de l'autorisation des portables n'a pas beaucoup de sens et n'est pas la première des priorités. Dans ce contexte, brider les téléphones est loin d'être une mauvaise idée. Les expérimentations pour réguler leur usage sont d'ailleurs en cours.

C'est le cas à la prison de Montmédy, dans la Meuse, où depuis l'été 2016 des téléphones fixes ont été installés dans les cellules individuelles. Ils permettent uniquement d'appeler certains numéros déclarés et vérifiés par l'administration pénitentiaire. Si certains surveillants de la prison de Montmédy disent que les téléphones clandestins n'ont pas disparu pour autant, cette expérimentation est encourageante et ouvre la voie.

On peut désormais envisager l'autorisation des portables dans les quartiers pénitentiaires les plus tranquilles, où il n'y a pas de racket et où les détenus ne posent pas de problème. Je pense notamment aux centres de semi-liberté où l'interdiction des portables frôle actuellement le ridicule.

À LIRE : *Le Conseil d'État examine la surpopulation des prisons*

Les détenus ont le droit d'utiliser librement leur téléphone la journée lorsqu'ils sortent pour aller travailler mais doivent le rendre le soir à l'administration quand ils regagnent leur cellule. En résumé, la question des téléphones portables dans les prisons aurait dû être résolue depuis longtemps par la mise en place de dispositifs alternatifs comme le bridage, afin d'en garantir un bon usage.

---

AFP, 23 août 2017

Sofia BOUDERBALA et Aurélia END

## **Des portables en prison ? Le débat relancé par la garde des Sceaux**

Nadir a "toujours eu un portable" en prison, pour parler à sa famille, "pour respirer". Le débat sur les téléphones mobiles en prison, interdits mais dont des milliers circulent, a été relancé mercredi après des déclarations de la ministre de la Justice.

"J'appelle tous les jours ma famille, je prends soin de ma mère", explique Nadir, joint par l'AFP sur son téléphone portable. Il purge une peine de quatre ans, bientôt aménageable, et n'envisage pas une seconde ses longues journées sans ces appels familiaux.

Le sujet reste brûlant pour les syndicats de la pénitentiaire, fermement opposés à un assouplissement des règles, tandis que les associations de défense des détenus se réjouissent de voir le débat "relancé".

Dans un entretien diffusé mardi par La Provence, la ministre Nicole Belloubet avait dit qu'il fallait "donner aux détenus des moyens de communication", estimant qu'il n'y avait "rien d'absurde" à envisager la distribution en prison de portables "bridés", comme le demande le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan.

Dès le lendemain, le ministère de la Justice a assuré qu'il n'avait "jamais été question" d'autoriser les portables en prison, mais seulement de développer les lignes fixes, suivant l'expérience menée depuis un an à Montmédy (Meuse) où l'augmentation des postes fixes en cellule a fait chuter les saisies de portables.

Au premier semestre 2017, 19 339 téléphones portables et accessoires ont été découverts dans les prisons françaises, qui comptaient au 1er juillet quelque 70 000 personnes, condamnées ou en attente de leur procès.

Légaliser les portables serait "suicidaire", proteste David Calogine, secrétaire général adjoint de l'UFAP-UNSA, syndicat majoritaire chez les surveillants.

Les détenus "ont toujours deux ou trois coups d'avance sur nous. Un téléphone bridé, ça se débride", déclare-t-il à l'AFP, assurant que les portables servent à certains détenus pour "faire leurs petits trafics". Christopher Dorangeville, secrétaire général de la CGT pénitentiaire, considère qu'il "faut améliorer l'accès téléphonique pour les familles, mais pas avec des portables".

### **"Grande hypocrisie" -**

Au contraire, pour François Bes, de l'Observatoire international des prisons (OIP), "l'usage du portable devrait être généralisé". Il rappelle que "l'immense majorité des détenus ne s'en sert que pour garder un lien familial", aidant à la fois à la réinsertion et à la prévention du suicide.

Le téléphone fixe n'est pas adapté, explique-t-il: "Les cabines sont en général accessibles aux horaires des promenades, de 9 à 11H00 et de 14 à 16H00, quand les enfants sont à l'école et les conjoints au travail. Les appels coûtent entre 80 centimes et un euro la minute, ce qui

fait près de 15 euros le quart d'heure en métropole mais peut être beaucoup plus cher pour l'outre-mer".

"Le téléphone, ça maintient les liens familiaux, un point c'est tout. J'ai le même numéro depuis quinze ans, on n'a rien à cacher, mais je veux pouvoir parler à mon mari", raconte à l'AFP Naïma, dont l'époux purge une peine de 10 ans pour braquage.

"Il peut voir des photos des enfants, on s'appelle sur WhatsApp. Parfois on essaie de manger à la même heure, on met le téléphone sur la table. Pour mes enfants, leur père a un visage et une voix", poursuit cette mère de trois enfants. "Mon mari purge sa peine, mais nous, on n'a pas à être punis."

Pour Hakim, père d'un détenu condamné pour détention de téléphone portable, "il y a une grande hypocrisie autour du téléphone: c'est interdit mais tout le monde sait que ça circule, cela fait baisser la tension et cela permet des écoutes".

Nadir, qui purge une peine pour recel de vol, a expliqué à l'AFP qu'avec un peu d'argent, il était "assez simple" de se procurer un téléphone: "Il y a ceux à 150 euros qui ne bipent pas au parloir, ceux à 29 euros qui sonnent au détecteur. Ils entrent par le parloir mais aussi par des surveillants".

---

*Libération*, 23 août 2017  
Julie Brafman

## **La chancellerie favorable à des lignes de téléphone fixe en prison**

Les propos tenus par la garde de Sceaux, Nicole Belloubet, sur l'introduction de téléphones portables bridés en prison, ont suscité la controverse. La chancellerie tente de temporiser.

Personne n'a vraiment remarqué que la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, s'est engagée à «augmenter le nombre de conseillers d'insertion», à réfléchir aux peines alternatives ou encore «à améliorer la procédure pénale». En revanche, deux autres phrases publiées dans la Provence, hier, après sa visite à la prison de La Farlède (Var) ont enflammé le débat : celles relatives à l'introduction de téléphones portables bridés en prison. Réagissant à cette initiative défendue par Adeline Hazan, la contrôleur générale des lieux de privation de liberté, la ministre a souligné : «Cette idée n'a rien d'absurde. [...] Il faut donner aux détenus des moyens de communication. Par des portables contrôlés ou des lignes fixes.»

### **Chasse aux portables illégaux**

On est bien loin d'une déclaration enflammée ou d'un engagement ferme. Pourtant, ces propos ont fait bondir les syndicaux pénitentiaires.

Contacté par Libération, Stéphane Barraut, secrétaire adjoint de l'UFAP-UNSA, s'agace : «Même si l'idée est louable, on est fortement opposés à la mesure, car ces téléphones portables seront difficiles à contrôler et cela mettra en insécurité permanente les personnels et les citoyens. Le risque ? Faciliter les évasions, les pressions sur les familles et les témoins.» Les politiques ne sont pas en reste. Georges Fenech, ancien député et secrétaire national LR, a aussitôt tweeté : «Stupéfaction ! La ministre de la Justice favorable au portable en prison ! La garantie du lien avec Daech.» Un message suivi sur les réseaux sociaux par le traditionnel cortège décrivant la prison comme un «hôtel 4 étoiles» ou une «auberge de jeunesse».

Si les quelques mots de Nicole Belloubet, pourtant emprunts de réserve, ont tant marqué les esprits, c'est parce qu'ils tranchent avec le discours de ses prédécesseurs, Jean-Jacques



Urvoas ou Christiane Taubira. Ces derniers s'étaient plutôt placés du côté de la chasse aux portables illégaux (on estime que presque chaque détenu en possède un), en insistant sur la nécessité de la mise en place de brouilleurs. Le sujet est particulièrement sensible, car il touche au difficile équilibre entre droits des détenus et impératifs de sécurité.

Ce mercredi, la chancellerie tentait l'apaisement : «On ne travaille pas sur l'idée des portables, mais plutôt de téléphones fixes dans les cellules», explique-t-on ainsi à Libération. Au-delà de la polémique et des fantasmes, les propos de la ministre ont pourtant le mérite d'aborder la question de la communication en prison, celle du lien ténu entre dedans et dehors.

### «Un moyen de prévenir les suicides»

Etonnamment, il a fallu attendre la loi pénitentiaire de 2009 pour que les condamnés mais aussi les prévenus puissent téléphoner entre les murs. «Les personnes détenues ont le droit de téléphoner aux membres de leur famille. Elles peuvent être autorisées à téléphoner à d'autres personnes pour préparer leur réinsertion. Dans tous les cas, les prévenus doivent obtenir l'autorisation de l'autorité judiciaire», précise l'article 39. Il s'agit non pas de cabines mais de «points phone», répartis dans les coursives et les promenades des différents établissements. Chaque détenu dispose d'une liste de contacts autorisés et peut utiliser le téléphone dans des horaires définis. En plus des difficultés liées à l'accès, au coût et à la confidentialité des échanges, les prisonniers ont souvent du mal à joindre leurs conjoints qui travaillent ou les enfants à l'école dans les créneaux impartis.

Par conséquent, les portables clandestins pullulent derrière les barreaux. Au premier semestre 2017, 19 339 téléphones portables et accessoires (puces, chargeurs, etc.) ont été découverts en détention, selon l'administration pénitentiaire. Si certains détenus s'en servent pour poursuivre le trafic ou réaliser des vidéos, «la plupart utilisent leurs téléphones pour maintenir des liens avec leur famille. C'est aussi un moyen de prévenir les suicides», explique François Bès, coordinateur à l'Observatoire international des prisons. L'OIP comme la contrôleur générale des lieux de privation de liberté est ainsi favorable «depuis des années» aux portables en cellule. Pour le moment, une expérimentation est en place à la prison de Montmédy, dans la Meuse, où des lignes fixes ont été installées, en 2016, dans 290 cellules. Selon la chancellerie, les saisies de téléphones portables ont ainsi baissé de 30% sur le 1er trimestre 2017. Cela pourrait donc être le point de départ à l'extension du dispositif.

---

*Sputnik* 12 août 2017

## Un clip de rap en prison

Un clip de rap filmé dans la prison d'Aiton, en Savoie, où des détenus dansaient autour d'une table avec des gâteaux n'a pas été très apprécié par le grand public.

Sputnik a contacté le représentant de l'Observatoire international des prisons François Bès pour examiner de près le sujet.

Alors que des prisonniers du centre pénitentiaire d'Aiton en Savoie en possession d'un portable ont choqué, François Bès, coordinateur du pôle enquête de l'OIP, éclaire l'affaire dans une interview à Sputnik.

Dans toutes les prisons françaises, il y a énormément de téléphones portables, explique-t-il: «Ils rentrent avec des objets interdits par les parloirs, ils sont projetés de l'extérieur, mais également, et on en parle dans la presse, les personnels arrondissent leur fin de mois, en laissant passer les portables pour les détenus».

En cela, les raisons pour lesquelles les détenus recouraient aux téléphones portables restent les mêmes qu'à l'époque: «Si quelqu'un prépare une évasion ou continue le business de l'extérieur? Ça se faisait avant qu'existent les téléphones portables.»

*Cependant, c'est dans le but de maintenir le contact avec leurs familles qu'ils en veulent: «La plupart du temps, les gens utilisent leurs téléphones portables pour continuer à avoir une vie sociale, pouvoir parler avec la famille», estime M.Bès. «C'est un moyen de socialisation. Plus ils sont coupés, plus ils auront du mal à se réinsérer.»*

«On milite pour la légalisation du téléphone portable en prison, ainsi que de l'accès Internet. Pour la réinsertion, pour la recherche du travail, tout passe par Internet. Les détenus n'y ont pas accès», résume-t-il.

---

*LES QUESTIONS RECURRENTES :  
LA SURPOPULATION*

*Europe n° 1, 11 juillet 2017  
Patrick KOVARIK*

## **Surpopulation carcérale : le Conseil d'État examine le cas de Fresnes**

La contrôleur générale des prisons a dénoncé des conditions qui constituent un "traitement inhumain et dégradant", dans un rapport de décembre concernant Fresnes @ / AFP

**La maison d'arrêt des hommes affiche un taux d'occupation qui avoisine 195% et plus de la moitié des détenus vivent à trois dans une cellule de 10 m<sup>2</sup>.**

Le Conseil d'État examinera mercredi la question de la surpopulation carcérale à Fresnes (Val-de-Marne), l'une des prisons les plus surchargées de France, lors d'une audience susceptible d'avoir des implications sur l'ensemble des établissements pénitentiaires français.

La plus haute juridiction administrative doit statuer sur un appel de l'Observatoire international des prisons (OIP). Cette association avait saisi en urgence le tribunal administratif de Melun (Seine-et-Marne) fin avril, pour dénoncer les conditions de détention à Fresnes.

La maison d'arrêt des hommes affiche un taux d'occupation qui avoisine 195% et plus de la moitié des détenus vivent à trois dans une cellule de 10m<sup>2</sup>. Des conditions qui constituent un "traitement inhumain et dégradant", selon un rapport rendu en décembre par la contrôleur générale des prisons.

**Des premières mesures d'assainissement.** Le juge avait donné raison à l'association sur un certain nombre de points, en ordonnant notamment des mesures pour dératiser et désinsectiser "substantiellement" l'établissement dans un délai "de trois mois". Mais les moyens judiciaires supplémentaires réclamés par l'OIP pour réduire la surpopulation carcérale étaient restés lettre morte.

Des "mesures structurelles nécessaires", selon l'association. "À Melun, on a obtenu le maximum de ce qu'on peut obtenir en termes de mesures d'urgence, mais c'est loin d'être suffisant

pour Fresnes", a déclaré Patrice Spinosi, l'avocat de l'OIP qui attend que le Conseil d'État permette d'ordonner des "mesures structurelles" à l'administration pénitentiaire.

Le Conseil d'État "ne peut plus prétendre être un levier des libertés, constater une violation des libertés fondamentales, et dire que le juge administratif ne peut prendre rien d'autre que des mesures d'urgence", estime Patrice Spinosi. Selon lui, un refus d'agir consacrerait "l'impuissance" de la juridiction et fournirait à l'association "une arme supplémentaire" devant la justice européenne.

**Un "arrêt pilote" de la CEDH en perspective ?** Car en parallèle, des détenus de plusieurs prisons françaises, soutenus par l'OIP, ont adressé ces derniers mois des requêtes à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) concernant la surpopulation carcérale. La procédure suit son cours et pourrait déboucher sur un "arrêt pilote" contre la France, similaire à ceux pris par la CEDH concernant l'Italie et la Pologne, rappelle l'avocat. Cette décision oblige le pays visé à réduire sa surpopulation carcérale, en lui laissant le choix de sa politique pénale.

---

*Franceinfo Radio France, 07/2017*

## **Surpopulation dans la prison de Fresnes : "Il faut absolument démolir et passer à autre chose"**

Le Conseil d'Etat se penche, mercredi, sur la surpopulation de la prison de Fresnes. La décision, attendue dans plusieurs semaines, pourrait avoir des implications sur l'ensemble du parc pénitentiaire français, selon François Bès, coordinateur du pôle enquête de l'OIP.

Le Conseil d'État, plus haute juridiction administrative, examine mercredi 12 juillet un appel de l'Observatoire international des prisons (OIP) sur la question de la surpopulation carcérale à Fresnes (Val-de-Marne). La prison de Fresnes affiche un taux d'occupation de près de 195% et la moitié des détenus vivent à trois dans une cellule de dix mètres carrés. Des conditions de détention et de prises en charge des personnes détenues qui ne sont pas "*acceptables*" avaient déclaré, en décembre 2016, la contrôleur générale des prisons, Adeline Hazan, avant de parler de "*traitement dégradant et inhumain*". François Bès, coordinateur du pôle enquête de l'Observatoire international des prisons, pense que la décision, qui sera rendue par le Conseil d'État dans plusieurs semaines, pourrait avoir des conséquences sur l'ensemble du parc pénitentiaire français. Il s'en explique sur franceinfo mercredi 12 juillet.

**franceinfo : La justice vous a déjà donné raison, sur la dératisation de la prison de Fresnes ou la réfection du réseau d'eau chaude, par exemple. Qu'attendez-vous maintenant du Conseil d'État ?**

**François Bès :** Le juge administratif a refusé de se prononcer sur une partie des demandes que nous avons faite, notamment sur le développement des moyens des services pénitentiaires d'insertion et de probation, afin que puissent être prononcés des aménagements de peine en plus grand nombre. Cela permettrait de désengorger la prison et de purger la peine de manière efficace. Il a également rejeté un certain nombre de demandes de moyens concernant des travaux à long terme, en justifiant qu'il n'y avait pas d'urgence. Donc c'est ce qu'on espère du Conseil d'État : qu'il se prononce sur ces deux mesures à plus long terme, qui permettraient véritablement, d'une part, de désengorger la prison, d'autre part, d'améliorer encore les conditions de détention. La décision du Conseil d'État, si elle répond aux demandes de l'OIP, pourrait, par ailleurs, être une jurisprudence intéressante, qui permettrait de s'attaquer à l'ensemble des prisons touchées soit par la vétusté et le manque d'hygiène, soit par la surpopulation.

**- Est-ce que, depuis cette décision de la justice administrative, l'année dernière, les conditions de détention se sont améliorées?**

Un peu, sur la présence de parasites. A l'heure actuelle, nous ne sommes plus alertés sur la présence de punaises de lit. Donc il semblerait que des désinfections aient été faites. Il y a moins de rats, mais il y en a encore. Mais les détenus continuent à être trois par cellule, des cellules prévues normalement pour une personne. Le constat, qui a été fait également par le Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe, est toujours le même : il s'agit bien de traitements inhumains et dégradants.

**- La prison de Fresnes est-elle exceptionnelle de ce point de vue, ou bien n'est-ce qu'un cas parmi d'autres?**

Ce n'est qu'un cas parmi d'autres. C'est une prison assez emblématique, puisque c'est la deuxième plus grande de France, voire d'Europe, après Fleury-Mérogis. Mais la question de la vétusté, du manque d'hygiène, concerne plus de la moitié des prisons qui ont été construites avant les années 1950. Et sur la surpopulation, c'est l'ensemble des maisons d'arrêt qui est touché. Il faut absolument démolir et passer à autre chose. C'est une prison qui date de la fin du dix-neuvième siècle. Près d'un million de détenus y sont passés depuis son ouverture. C'est une prison d'un autre temps, qui doit être complètement rasée pour assurer des conditions de détention dignes.

**- Parallèlement, vous soutenez plusieurs détenus qui font appel à la Cour européenne des droits de l'homme. Où en sont-ils?**

Les procédures, au niveau de la Cour européenne, sont assez longues. Donc nous attendons. Mais, effectivement, nous avons accompagné des détenus de différents établissements : Nîmes, Fresnes, la prison de Nuutania en Polynésie française... Ce qu'on espère obtenir de la Cour européenne, c'est qu'elle contraigne l'État français, par le biais d'un arrêt pilote, à faire ce qui s'est fait en Italie comme revoir la politique pénale pour résorber le problème de la surpopulation, par exemple. Ça ne s'est pas fait en toute facilité mais ça s'est fait. L'Italie a modifié sa politique pénale et on a vu le taux de surpopulation considérablement baisser.

---

*Libération*, 12 juillet 2017

Pierre Steinmetz

## **L'Europe, seul remède face à la surpopulation carcérale française ?**

**Le Conseil d'Etat doit statuer cette semaine sur le taux d'occupation plus qu'élevé de la maison d'arrêt de Fresnes. La requête a peu de chances d'aboutir, mais l'Observatoire international des prisons, qui en est à l'origine, compte ensuite se tourner vers l'UE.**

La France est une démocratie qui maltraite ses détenus. Les années passent, les gouvernements de droite comme de gauche se succèdent, et la surpopulation carcérale ne cesse d'empirer. Selon un rapport du Conseil de l'Europe daté de mars dernier, la France est le seul pays européen dont le nombre de détenus augmente. Résultat, quelque 70 000 personnes sont incarcérées dans des établissements pénitentiaires qui, au total, ne disposent que de 58 664 places.

Exemple caricatural s'il en est : la maison d'arrêt de Fresnes (Val-de-Marne) et son taux d'occupation de 217 %. Le Conseil d'Etat examinait mercredi un recours de l'Observatoire international des prisons (OIP), lui demandant de mettre fin à cette situation dégradante pour les prisonniers. La décision de la haute juridiction administrative est très attendue, puisqu'elle pourrait faire jurisprudence pour d'autres établissements pénitentiaires également surpeuplés.

### «Inhumain et dégradant»

Lors de l'audience mercredi, les sages du Palais-Royal ne pouvaient jouer la carte de l'ignorance. En mai dernier, l'OIP avait déjà saisi le tribunal administratif de Melun sur la question de Fresnes. Neuf mesures – comme la dératisation des locaux – avaient notamment été mises en place par la suite pour améliorer le traitement des détenus, qualifié d'«*inhumain et dégradant*» selon un rapport du contrôleur général des prisons en décembre 2016. «*Nécessaire mais largement insuffisant*», pour Patrice Spinosi, avocat de l'OIP, qui regrette que les juges de Melun ne soient pas allés plus loin en condamnant l'Etat sur la question de la surpopulation. Un sujet que les magistrats avaient jugé hors de leur champ de compétence.

Trois mois plus tard, l'argument reste le même. Mais Vincent Villette, rapporteur de l'audience, s'est déclaré défavorable à ce que le Conseil d'Etat contredise le tribunal de Melun. «*Cette requête mène le juge à devenir législateur. Ce n'est pas son rôle*», a-t-il argumenté. «*Une situation exceptionnelle exige une mesure exceptionnelle. Nous sommes ici pour vous inciter à aller plus loin. [...] Ces conditions sont inacceptables dans notre démocratie*», a répliqué dans la foulée Patrice Spinosi. Mais l'avocat sait qu'il a peu de chance de voir sa requête aboutir. «*Je ne me fais pas d'illusion. C'est toujours plus simple de ne rien changer plutôt que de faire évoluer notre système*», avoue l'homme de loi au terme de l'audience.

A défaut d'obtenir gain de cause devant les juridictions françaises, Patrice Spinosi compte se tourner vers la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Lorsqu'il s'agit d'infractions aux droits de l'homme, l'institution européenne semble en effet plus à l'écoute. La Pologne (2009), la Russie (2012), l'Italie (2013) et dernièrement la Roumanie (2017) ont déjà été condamnées pour «*traitements inhumains et dégradants*» par la CEDH.

L'Europe serait-elle le seul recours crédible pour combattre la surpopulation carcérale ? Réponse fin juillet, date à laquelle le Conseil d'Etat doit rendre son arrêt. En attendant, les détenus de Fresnes continueront à passer la majeure partie de leur temps à trois dans des cellules de 10 m<sup>2</sup>, conçues pour deux.

---

OIP, 29 juillet 2017

## Le Conseil d'Etat n'agira pas face à la surpopulation carcérale et l'insalubrité dans la prison de Fresnes

L'institution a refusé, vendredi 28 juillet, d'ordonner un vaste plan pour lutter contre ces deux fléaux au sein de cet établissement du Val-de-Marne, en estimant que le juge administratif ne peut remédier aux violations des droits des détenus que par des mesures d'urgence. La prison, où sont incarcérées environ 2 500 personnes, est une des plus difficiles de France. Outre les rats et les punaises de lit omniprésents, le taux de surpeuplement de la maison d'arrêt des hommes y dépasse les 200 %. Plus de la moitié des détenus sont enfermés à trois dans une cellule de 10 m<sup>2</sup>. La situation, déjà dénoncée par des rapports officiels, avait poussé l'Observatoire international des prisons (OIP) à réclamer un «*plan d'urgence* » pour rénover

l'établissement vétuste et abaisser le nombre de prisonniers. L'association avait obtenu en avril que le tribunal administratif de Melun (Seine-et-Marne) ordonne en urgence la dératisation et la désinsectisation sous trois mois. Elle réclamait aussi une vaste rénovation de la maison d'arrêt, et des moyens supplémentaires pour les services judiciaire et pénitentiaire, afin de réduire la population carcérale, mais avait été déboutée sur ces points. Saisi du dossier, le Conseil d'Etat a donc confirmé ce rejet en appel

---

*LES QUESTIONS RECURRENTES :  
L'IMMOBILIER CARCERAL*

*LE MONITEUR HEBDO*, 5 juillet 2017  
Barbara Kiraly

## **Les prisons libèrent des milliards de travaux**

**L'Agence publique pour l'immobilier de la justice pilote près de 90 projets en phase d'étude ou opérationnelle.**

Qui a mené 31 chantiers ces trois dernières années, représentant 1,7 milliard d'euros d'investissement ? L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij), qui assure la maîtrise d'ouvrage des projets arbitrés par le ministère de la Justice en matière d'immobilier judiciaire et pénitentiaire. « Nous sommes en charge de la recherche foncière jusqu'à livraison, en passant par l'acquisition, la programmation, le montage contractuel, etc. », rappelle Marie-Luce Bousseton, directrice générale de l'Apij.

Actuellement, l'entité pilote 25 opérations pénitentiaires représentant 1,4 milliard d'euros d'investissement. Quinze projets en phase opérationnelle donneront lieu à 5 900 places nouvelles ou rénovées d'ici à la fin 2022. Et 10 autres sont en phase d'étude préalable, afin de créer 2 100 places supplémentaires à la fin 2023. A cette forte activité, il faut ajouter le plan d'encellulement individuel, qui consiste en la construction de plus de 17 000 places (4 milliards d'euros d'investissement). Lancé à l'automne dernier, il prévoit la création de 33 maisons d'arrêt et de 28 quartiers de préparation à la sortie (1). « Nous expertisons les premières propositions de sites venant des préfets », indique Marie-Luce Bousseton.

### **Appels d'offres en conception-réalisation**

Chaque opération de construction ou de réhabilitation fait l'objet d'un appel d'offres en conception-réalisation. « Nous optons pour le dialogue compétitif pour obtenir des réponses de meilleure qualité », souligne Marie-Luce Bousseton. En retour, les entreprises sont priées de laisser de côté les propositions stéréotypées. « Nous notons des réponses plus qualitatives sur l'aménagement des espaces, la gestion des flux, l'intégration de la notion de sûreté passive dans l'architecture, etc. », avance la directrice générale.

En parallèle, 16 opérations concernent le patrimoine judiciaire : 13 sont en phase opérationnelle (330 millions d'euros d'investissement) et 3 en phase d'étude préalable. « Depuis 2015, nous renforçons la sécurité des palais de justice et l'amélioration de l'accueil du public », dévoile Marie-Luce Bousseton. Dans la même veine, elle souhaite transformer les espaces tertiaires afin que « les audiences ne se tiennent plus dans les bureaux des magistrats mais dans des salles adaptées ». L'immobilier est aussi vecteur d'apaisement.



© APIJ - Déploiement du plan d'encellulement individuel

Chiffres-clés

**8 000 places de prison nouvelles ou rénovées d'ici à 2023**

**5,4 Mds €** d'investissement pour les bâtiments pénitentiaires.

**330 M** d'investissement pour l'immobilier judiciaire.

(1) Ces quartiers sont destinés aux personnes condamnées à de courtes peines ou en fin de peine. Ils permettent un accompagnement renforcé à la préparation de la sortie et favorisent l'accès aux droits sociaux et à la préparation d'un projet d'insertion.

---

OIP 10 juillet 2017

Sophie Mignon

## **Aux Pays-Bas Prisons réaffectées : pour une toute nouvelle vie derrière les barreaux**

Les voix résonnent en un ample écho sous le dôme majestueux et lumineux de la prison de Breda, dans le sud des Pays-Bas. Elles brisent le silence dans ce bâtiment vieux de 130 ans, vide de tout détenu comme des dizaines d'autres établissements pénitentiaires du pays, et désormais réaffecté à un tout autre usage. Centre de détention depuis sa construction en 1886, la prison de Breda a récemment perdu sa fonction principale, en raison d'une criminalité en chute libre depuis plus de dix ans aux Pays-Bas grâce à la prévention et à la politique de réintégration.

Sous la coupole, depuis le centre de la cour principale, il est possible d'observer tout ce qu'il se passe aux alentours. C'est le principe du panoptique tel qu'imaginé au XVIIIe siècle par le

philosophe anglais Jeremy Bentham et popularisé au XX<sup>e</sup> siècle par son confrère français Michel Foucault dans sa réflexion sur la question du contrôle dans une société disciplinaire.

Une telle architecture offre une vision à 360 degrés: des escaliers métalliques en colimaçon à la cantine sous le sol de verre, et des terrains de sport tracés sur le béton aux cellules qui ponctuent les murs hauts de quatre étages... Leurs portes couleur rouille sont grandes ouvertes et les nouveaux occupants des lieux ont la clé qui leur permet d'entrer et de sortir à leur guise: 90 entrepreneurs travaillent dans les ailes de ce monument historique protégé. Parmi eux, Miguel de Waard, co-fondateur de la start-up d'images 3D Red Panda VR. Lui et ses collègues ont branché écrans et ordinateurs dans une pièce épurée de l'ancien tribunal situé dans l'enceinte de la prison.

"Nous sommes instantanément tombés amoureux de ce bureau: le haut plafond, les grandes fenêtres...", explique le jeune entrepreneur. "Et puis c'est en plein centre-ville". Mais s'ils ne voient plus les barreaux qui traversent toujours les fenêtres, l'atmosphère des lieux continue de les impressionner. "Chaque fois que nous entrons dans le dôme ou la prison pour femmes, c'est plutôt sombre, il y a beaucoup d'histoire, ça se sent", remarque Miguel. Le tribunal, lui, s'est métamorphosé en salle de réunion, où une table haute en plastique où l'on peut manger debout trône désormais à la place du siège du juge, entourée de tables de cantine.

### **Du collège au resto étoilé**

Si 38 prisons abritent encore des détenus aux Pays-Bas, 27 établissements pénitentiaires et judiciaires jugées excédentaires ont été fermées depuis 2014, selon les ministères de l'Intérieur et de la Justice. Six d'entre eux ont été vendus pour un revenu total de 20,7 millions d'euros. D'autres ont été loués, le plus souvent pour l'accueil de demandeurs d'asile, rapportant jusqu'à présent 18 millions d'euros. Car après une forte hausse de la criminalité et la saturation des prisons en Europe dans les années 1990, la tendance néerlandaise est à la baisse.

"Les juges condamnent différemment, pas plus légèrement mais bien autrement, avec des peines de travail, des bracelets électroniques et des cliniques" spécialisées, rapporte Anneloes van Boxtel, directrice de projet immobilier auprès du ministère de l'Intérieur. Résultat: les crimes et délits ont dégringolé de 26% de 2007 à 2015, d'après l'Office central des Statistiques (CBS).

En dix ans, le nombre de personnes envoyées en prison chaque année a chuté de 25%, de 50.650 en 2005 à 37.790 en 2015. Et le taux d'incarcération s'affichait à 57 détenus pour 100.000 habitants, contre 458 aux Etats-Unis. C'est ainsi que la maison d'arrêt de Veenhuizen (nord) est louée, gardiens compris, à la Norvège pour ses propres hors-la-loi et qu'un restaurant étoilé a pris ses quartiers dans la prison pour femmes de Zwolle (nord-est).

A vendre pour 60 millions d'euros, prix de départ: l'Etat cherche à céder l'établissement pénitentiaire d'Amsterdam Overamstel, qu'il souhaite voir transformé en un véritable quartier avec des milliers d'habitations. Et la prison-coupole d'Haarlem, rachetée par la municipalité pour 6,4 millions d'euros, doit devenir un collège universitaire d'ici la rentrée 2019. "Du sur-mesure", précise Mme Van Boxtel, avec une "valeur ajoutée pour la ville".

### **Rouvrir la prison**

A Breda, les 33.302 mètres carrés de la prison ont été confiés fin 2016 à l'organisme de gestion VPS pour la réalisation de ce projet à "destination sociale". "Cela nous a pris un mois avant de pouvoir accueillir les premières entreprises", souligne Mandy Jak, conseillère en communication et marketing. "Nous devons surtout veiller aux clés: quelles portes ouvrir et fermer? les gens peuvent-ils s'enfuir en cas d'urgence? comment empêcher les intrus d'entrer?" "Notre plus grand défi était... de rouvrir la prison!", s'exclame-t-elle.

Certains soirs, quand vient la nuit, le dôme haut de 37 mètres fait un bond en arrière et les lourdes portes métalliques se ferment à nouveau derrière 350 personnes fraîchement incarcérées... de leur plein gré ! Des participants à un jeu grandeur nature "Prison Escape" (s'évader de la prison) pour adultes, où sont enrôlés 80 acteurs pour l'occasion, se barricadent



dans les cellules inoccupées et prennent possession des lieux avec l'objectif d'en sortir à tout prix. Euphoriques, 60 à 80% de ces prisonniers d'une nuit réussissent à s'échapper via l'une des dix pistes possibles. Après le jeu, l'établissement revient à sa nouvelle vie sans détenu. D'autres prisons pourraient encore être fermées dans les mois à venir, d'après Mme Van Boxel. Pour entamer une vie meilleure...

---

*LA VIE QUOTIDIENNE EN PRISON*

*OIP*, 24 juillet 2017  
François Bès

## **Poissy : les mesures de dératisation de la prison seront-elles enfin efficaces ?**

De nombreux rats circulent « en toute liberté entre les murs de la prison », alertait en novembre 2016 un détenu de la maison centrale de Poissy. Année après année, détenus, familles et personnels témoignent de la prolifération des rats dans cette prison. « Ce problème n'avait pas été porté à [notre] connaissance », mais « une enquête a été diligentée » répond l'agence régionale de santé (ARS) le 5 avril 2017 à la saisine adressée par l'OIP en décembre 2016. « Différentes mesures ont été engagées par l'administration » au début du mois d'avril 2017, visant à « tenter une éradication ». Des mesures qu'il faut espérer plus efficaces que celles menées ces dernières années.

« Depuis la fenêtre de la cellule que j'occupe, je constate que les rats sortent d'une plaque d'égout qui est cassée depuis plus de six ans », témoigne à la même période un détenu à l'OIP. « Ils ont creusé au travers du macadam de nouvelles sorties, ainsi qu'un trou dans le mur de la laverie, par lequel ils entrent et sortent ». Il les observe également « dans les différentes promenades », sur le stade et dans de nombreux autres lieux de la détention. « J'ai même constaté que les rats profitent de la remontée des personnes détenues de promenade pour entrer au rez-de-chaussée du bâtiment d'hébergement ». La mère d'un détenu explique que le petit carré de pelouse devant l'UVF où elle visite régulièrement son fils devient, « à partir du début de l'après-midi », « la cour de récréation de ces animaux peu sympathiques ». Et à la tombée de la nuit, « ils sont si nombreux qu'on n'arrive pas à les compter. Ils arrivent de l'allée qui longe les UVF et passent à travers les trous du grillage ». La boulangerie de la prison, « qui fonctionne tous les jours de la semaine », est également infestée. « Récemment, le professeur qui donne des cours de boulangerie a été confronté à la présence de rats en ouvrant un four qui était éteint. Il a refusé de donner son cours ce jour-là, exigeant qu'une désinfection sérieuse soit entreprise. C'est dans ces locaux que les baguettes sont fabriquées par les personnes détenues, pour les personnes détenues ».

Ils sont si nombreux qu'on n'arrive pas à les compter.

En mai 2014, à l'issue de sa visite de la maison centrale, le contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) constatait déjà « que les rats proliféraient toujours, en raison des jets réguliers de barquettes de nourriture par les personnes détenues ». À l'issue d'une seconde visite en septembre 2016, ayant de nouveau constaté « la présence de nombreux rats » aux abords des ateliers, le CGLPL recommandait une nouvelle fois « la réalisation d'opérations de dératisation ».

« Action choc de dératisation », « pose massive d'appâts et de pièges », « nettoyage intensif des chemins de circulation des rongeurs », « actions de sensibilisation » auprès des détenus incités « à éviter toute projection de nourriture à l'extérieur des cellules », et « élaboration d'un système de choix des repas de détenus dans le but de réduire les restes de repas faisant

l'objet de projections intempestives » : telles sont, selon l'ARS, les mesures débutées au mois d'avril 2017 par l'administration pénitentiaire. Un marché concernant plusieurs prisons d'Île-de-France aurait été passé par l'administration pénitentiaire avec une entreprise de dératisation.

Selon le conseil d'évaluation de l'établissement qui s'est tenu fin juin en présence de l'ARS, l'invasion de rats serait désormais maîtrisée. Cela ira-t-il, cette fois-ci, jusqu'à une éradication totale des rongeurs ? Affaire à suivre.

*Le Journal de l'Orne*, 10 juillet 2017

## **A Argentan, des télés moins chères pour les détenus**

**C'est une bonne nouvelle pour les détenus du centre de détention d'Argentan (Orne). Leur facture pour la location d'une télévision sera bientôt moins salée.**

Le tribunal administratif de Caen (Calvados) a enjoint au directeur du centre de détention d'Argentan (Orne) d'harmoniser les tarifs appliqués à la location de télévision. Ce dernier a désormais un mois pour appliquer la mesure.

La décision met fin aux disparités pointées du doigt par un ancien détenu du centre pénitentiaire, aujourd'hui libre, qui avait saisi la justice il y a un an. Il dénonce alors les différents tarifs qui sont pratiqués entre les établissements privés et publics.

L'homme critique notamment une « rupture d'égalité entre les détenus ». En effet, l'harmonisation décidée en février 2011 par le Garde des sceaux n'a jamais été appliquée dans les établissements dont la gestion est déléguée au secteur privé.

### **Des télés à 10 € par mois**

Depuis, le tarif est fixé à 10 euros par mois et par cellule pour la location d'une télévision dans une prison publique. Dans un établissement privé, le détenu a moins de chance. 20, 30, 40 euros.

Le tarif s'envole. Pour des raisons budgétaires, le ministère de la justice a en effet repoussé il y a trois ans l'harmonisation des coûts. Un report a été approuvé dans le privé, « une fois les contrats en cours arrivés à échéance », avait expliqué le rapporteur public lors de l'audience.

Dans leur délibéré, les juges administratifs ont donné raison au requérant. Ils ont relevé « une différence de traitement » fautive. Surtout, pour les magistrats la différence de prix ne peut pas être justifiée « par une gamme de prestations plus étendues ou de services plus nombreux ».

Le tribunal a donc exigé du responsable pénitentiaire d'Argentan, qui n'avait pas répondu à la requête déposée, qu'il répare cette disparité. L'administration a un mois pour s'y confirmer. Le tribunal a également condamné l'État à verser 1 500 euros à l'avocat de l'ancien détenu pour ses frais de justice.

*Le Monde de l'édition*, 12 août 2017

Gérard Alle

## **Des instances nationales qui accompagnent la lecture en prison**

Au sein du Centre national du Livre, Stéphanie Meissonnier est adjointe au chef du département diffusion. Elle est en charge des bibliothèques, de l'action territoriale et internationale. Et par conséquent, elle s'occupe également du dispositif de diffusion du livre pour les publics empêchés, avec Hélène Roguet. Donc de la place du livre en prison.

Si le CNL accompagnait déjà les bibliothèques des établissements pénitentiaires, le dispositif de diffusion du livre en bibliothèque a été réformé en 2015, à la demande de la ministre de la Culture, pour mieux toucher les publics éloignés et empêchés. *« La principale différence, c'est que nous sommes passés d'un dispositif centré sur les aides à la création de fonds documentaires ou de fonds thématiques, à une aide aux projets. »*

Il s'agit de projets de qualité, associant des professionnels des bibliothèques, visant à acquérir des collections de livres adaptés aux besoins du public ciblé et proposant des opérations de valorisation de ces fonds.

*« L'acquisition de collections reste obligatoire, et les actions de médiation et d'animation doivent y être liées. Le dispositif correspond mieux aux attentes des bénéficiaires, surtout quand on sait que, jusqu'en 2014, il fallait fournir une liste exhaustive des ouvrages et que ceux-ci restaient cantonnés aux champs documentaires que le CNL soutient à la publication. Aujourd'hui, le dispositif s'est assoupli, il n'est plus nécessaire d'acheter des livres soutenus par le CNL, et seule une liste de 20 % des titres doit être produite. Les champs documentaires se sont ouverts aux romans contemporains, aux dictionnaires, méthodes de langue et livres pratiques, qu'ils soient sur support imprimé, numérique ou adapté. »*

Une commission spécialisée publics empêchés et éloignés de la lecture se réunit deux fois par an pour examiner les projets. Elle associe des bibliothécaires, des chargés de mission régionaux, des associations, des éditeurs spécialisés, et examine en particulier la vitalité des partenariats présentés entre le réseau de lecture publique et la bibliothèque.

Les critères d'appréciation sont ainsi établis : la qualité et l'ampleur du projet ; la cohérence entre les collections et le public visé ; la qualité du programme de médiation ; la compétence et la formation des équipes ; la pérennité des actions ; le rapprochement avec le réseau de lecture publique local.

### **L'accès au livre dans les prisons dépend d'"une véritable volonté politique"**

Le soutien varie de 30 à 70 % du budget de chaque opération, et peut aller de 500 à 50 000 euros. Les budgets les plus importants concernent des projets régionaux regroupant plusieurs établissements. *« Mais une aide de 1 000 euros oblige déjà une bibliothèque à solliciter un financement complémentaire de la part de l'administration pénitentiaire, et souvent un soutien de la bibliothèque départementale ou municipale, ou de mutualiser avec d'autres établissements. »*

*Depuis la réforme, on voit se développer des fonds thématiques qui concernent la citoyenneté, les élections, la parentalité. Les propositions répondent mieux aux demandes des détenus, notamment en matière de livres pratiques et d'ouvrages faciles à lire. C'est très intéressant.*

*Il y a aussi une demande en fonds jeunesse, pour que les détenus puissent lire avec leurs enfants, quand ils leur rendent visite. Il y a des projets très forts. Par exemple, en Région Paca, les Histoires vraies, un travail sur les récits de vie, réalisé avec des auteurs et traducteurs littéraires à partir des langues d'origine des détenus. »*

### **Lire en prison : reconnaître un "droit à la lecture" pour chaque personne**

Les actions de valorisation permettent de promouvoir les interventions d'auteurs, de la rencontre à l'atelier d'écriture ou de BD. S'ajoutent la prise en charge de la formation des auxiliaires de bibliothèque et la sensibilisation des professionnels.

À signaler que les personnes visées sont toutes celles qui sont sous main de justice, donc non seulement les détenus des établissements pénitentiaires, mais également les personnes placées en centre de semi-liberté ou dans les établissements pour mineurs.

---

*VIE QUOTIDIENNE : LE CALVAIRE DES FAMILLES*

AFP , 12 juillet 2017  
Alexandre HIELARD

## **Avec les passagères du 109, seul bus direct pour Fleury-Mérogis**

Elles rendent visite à un fils, un frère, un mari : des femmes, reconnaissables à leurs larges cabas à carreaux emplis de linge propre, montent chaque jour dans le bus 109, le seul qui relie directement Paris à la prison de Fleury-Mérogis (Essonne).

Le départ est fixé à 12H25 porte d'Orléans, au sud de la capitale, mais Amel est arrivée dès midi: "c'est le dernier bus ; si tu le rates, le parloir est foutu".

Fleury-Mérogis, la plus grande maison d'arrêt d'Europe avec 4.300 détenus pour moins de 3.000 places, est à une trentaine de minutes. Cette mère de jeunes jumeaux, 29 ans, y retrouve son mari, incarcéré depuis deux mois. Il devrait sortir en octobre, avant la naissance de leur troisième enfant.

Créée en 2010, la ligne est gérée par une filiale de Transdev, CEA Transports, basée à Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne). Elle reliait à l'origine Denfert-Rochereau à Fleury-Mérogis, avant de suivre son tracé actuel depuis 2013.

S'il a d'abord fait l'objet d'une tarification spéciale prohibitive – douze euros l'aller-retour -, le voyage complet coûte quatre euros depuis 2015. De quoi populariser cette navette express.

En semaine, près d'une quarantaine de personnes, dont une écrasante majorité de femmes, l'empruntent quotidiennement. La fréquentation monte à 300 passagers le week-end, quand les familles sont plus disponibles pour les visites et les liaisons plus nombreuses.

"Ce bus, c'est de l'utilité publique ; ça facilite vraiment la vie", apprécie Amina, 27 ans. "On arrive avec une heure d'avance, mais on est tranquille, on stresse moins".

Auparavant, Nadia, 52 ans, enchaînait métro, RER et bus, un trajet de plus d'une heure semé de correspondances incertaines. "Venir à Fleury était une épopée", résume cette mère, qui a déjà raté trois parloirs avec son fils, en détention provisoire depuis janvier 2016.

Seul homme à bord, Michel, le chauffeur, le ressent : "c'est une ligne agréable. Les gens qui sont là ont un but, aller voir quelqu'un. Ils sont très respectueux avec nous, ils ont déjà des problèmes, ils ne veulent pas en avoir davantage".

Les rares "embrouilles" sont causées par "les jeunes qui montent pour se faire déposer en chemin, près de chez eux". Michel, qui fait le trajet depuis deux ans, refuse toujours : "dans ce bus, c'est la priorité aux familles".

### **En mode robot**

Le 109, c'est un trajet plus court mais aussi plus solidaire. "Certains familles viennent de Marseille, de Montpellier et même d'Algérie. La première fois, elles prennent l'hôtel puis des mères leur proposent de les héberger les fois suivantes", raconte Amira, 24 ans.

La jeune femme, enceinte comme Amel, a noué avec celle-ci une complicité salutaire en quelques semaines. "On passe plus de quatre heures ensemble, deux à trois fois par semaine,

on devient presque une famille", rigole-t-elle, tout en dévorant son sandwich. "Se parler, c'est important, ça soulage, ça fait passer le temps", abonde Amel.

D'autres préfèrent s'isoler, comme Sandrine, 45 ans, qui "déconnecte et se met en mode robot" ou Sarah, 26 ans, qui réfugie son regard sur l'autoroute A6, la joue collée contre la vitre.

Le trajet est aussi l'occasion de "se donner les noms des bons avocats", confie Nadia, qui limite ses échanges à "Ça va, vous tenez le coup?". "Je ne demande jamais de détails, ici on ne juge pas ; les familles n'ont rien à voir", dit-elle.

Une attitude louée par Amina, qui préfère la compagnie des femmes plus âgées, comme Nadia, qui ont "plus de pudeur, plus de respect, ne te demande pas ce que ton copain a fait".

"Les minettes se rendent à la prison comme dans un centre aéré. Elles sont dans leur monde, elles n'ont pas les pieds sur terre", ajoute-t-elle, avant de descendre devant la maison d'arrêt pour hommes.

Le terminus du bus ne signe pas la fin du périple pour ses passagères. Les premiers parloirs ne débutent pas avant une heure suivant leur arrivée. La plupart repartiront ensemble avec le bus de 16H30. Amira peste : "Je dois prendre ma journée pour le voir seulement 45 minutes...".

---

*Le Monde*, 31 juillet 2017  
Jean-Baptiste Jacquin

## Les familles prisonnières de Fresnes

**Attente, hygiène déplorable, manque d'intimité... la visite au parloir est vécue comme une épreuve pour les proches des détenus.**

D'emblée, les précautions qu'ils demandent interrogent. Ce couple de retraités parisiens rend régulièrement visite à un proche incarcéré depuis plusieurs mois à la prison de Fresnes (Val-de-Marne). Ils souhaitent instamment rester anonymes de « *peur des conséquences que cela pourrait avoir* » pour celui qu'ils laissent derrière les barreaux après chaque parloir.

Le « choc carcéral », évoqué souvent pour décrire ce que ressentent les personnes détenues pour la première fois, semble tout aussi violent pour leur famille. « *J'ai bien sûr entendu parler des conditions en prison, mais je ne pensais pas que c'était à ce point.* » La première surprise n'est pas le gigantisme de cet établissement pénitentiaire construit à la fin du XIXe siècle et qui abrite aujourd'hui quelque 2 500 prisonniers, mais « *l'accueil réservé aux visiteurs* ».

La tension des coursives et le manque de surveillants, alors que la densité de la maison d'arrêt pour homme atteint 195 détenus pour 100 places, semblent avoir des conséquences directes. « *Les visiteurs sont humiliés, souvent des jeunes femmes avec de jeunes enfants. Le vocabulaire des surveillants est abrupt, agressif, comme si on était condamnés* », témoigne cette femme, choquée, même si elle assure être disposée à comprendre les conditions de travail difficiles du personnel pénitentiaire.

« C'EST STRESSANT, QUAND LES CHAUSSURES SONNENT, ON EST TOUJOURS SOUS LA MENACE D'UNE VISITE ANNULÉE »

« *La salle d'accueil où on doit laisser toutes nos affaires est exiguë. Il faut une pièce de 50 centimes pour les mettre dans un casier, et si vous ne les avez pas, vous ratez la visite !* », précise le mari. La peur de la visite annulée est omniprésente à chaque étape de parcours qui précède le parloir. Le passage du portique électronique est l'une de ces étapes.

« *L'essentiel des trafics aux parloirs, pour ce que l'on en voit, ce sont des sandwiches dans le slip. Mais c'est stressant, quand les chaussures sonnent, on est toujours sous la menace d'une*

*visite annulée. Or c'est compliqué : il faut prévoir la visite huit jours à l'avance, pas trois jours ni quinze, huit jours ! Certains surveillants cherchent à provoquer l'incident pour interdire la visite. Les jeunes femmes qui viennent sont prêtes à tout subir. »*

*La femme reprend avec méthode la description du parcours. « Après le portique électronique on échange sa carte d'identité contre une carte de visite. Puis on attend dans une salle, dont le sol est d'une saleté indescriptible. Puis on entre dans un sas minuscule, où on reste enfermé. Parfois 5 minutes, parfois 20 minutes. D'un bout à l'autre du cheminement, cela sent fort les rats, j'en ai même vu un une fois. »*

### **Trente minutes au milieu de deux heures d'attente**

Le détenu qu'ils visitent a été mis en examen par un juge d'instruction et placé en détention provisoire. Ils sont trois dans sa cellule. Il ne sait pas s'il va rester à Fresnes encore un mois, trois mois, six mois ou plus. Sa famille lui envoie une centaine d'euros toutes les semaines pour améliorer l'ordinaire, parce que « *ce dont ils se plaignent le plus, c'est la nourriture* », explique l'homme. Et sa femme de préciser, que « *comme il n'y a pas d'hygiène autour d'eux, ils craignent l'hygiène des cuisines. Certains craignent aussi qu'ils mettent de la drogue dans la nourriture pour les calmer. Cela leur monte beaucoup à la tête* ».

La famille a le droit d'apporter du linge pour un échange une fois par semaine. « *Parfois le vêtement qu'on apporte est refusé parce qu'il est jugé un peu trop bleu ou un peu trop rouge* », deux couleurs interdites pour éviter de confondre surveillants et détenus dans les coursives. « *On a aussi le droit d'apporter des petites choses, mais on ne les donne pas directement lors du parloir. Elles seront remises au détenu après. Une fois le surveillant a donné son accord pour un poster de Zidane que j'ai apporté, mais il n'est jamais arrivé au destinataire...* », déplore ce retraité, qui semble accepter cette déconvenue comme une fatalité.

Puis vient le moment de la visite, trente minutes perdues au milieu de deux heures d'attente et de procédures. Un moment qui fait du bien, sourit la femme, malgré les conditions qu'elle décrit : « *Dans le parloir, il y a deux tabourets. Et puis l'odeur... On peut s'asseoir, mais lui reste debout. Il arrive parfois d'avoir un surveillant humain, au regard bienveillant, qui cherche à trouver un autre tabouret. Puis les surveillants aboient : fin de la visite. Un jour, après la visite, on est restés enfermés dans le box plus de 30 minutes. On était oublié, tout le monde tapait aux portes.* »

A chaque fois c'est une nouvelle épreuve qui attend ce couple. Mais chaque semaine, ils attendent avec impatience ce moment. Ils se sont organisés avec la famille pour que le détenu ait les trois visites hebdomadaires auxquelles il a droit.

---

*PRISONS ET OPINION PUBLIQUE*

*Vice/OIP, 22 août 2017*  
Emmanuel Denise

## **Est-ce que la prison, c'est vraiment le Club Med ?**

**On a demandé à l'Observatoire international des prisons de réagir à vos commentaires sur Facebook.**

Le 9 août dernier, la diffusion d'un clip tourné par des détenus dans la prison d'Aiton, en Savoie, a donné lieu à une belle foire d'empoigne sur les réseaux sociaux. Entre remarques

racistes et approximations de plus ou moins mauvaise foi, tout le monde semble y être allé de son petit commentaire sur les conditions de vie en détention, chacun se considérant légitime pour parler d'un environnement pourtant très peu connu du grand public – sans même évoquer les réactions politiques, jamais en reste.

C'est d'autant plus dommage qu'au même moment, un rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté levait le voile sur les conditions de détention désastreuses à Château-Thierry, une prison où 80 % des individus incarcérés auraient besoin de soins psychiatriques. Certains internautes se sont alors étonnés du contraste saisissant entre ce rapport et le clip diffusé par « Bibicraveur » et ses potes, traduisant une idée qui revient souvent dans les discours : la prison, c'est le Club Med, et si les cellules sont dégueulasses, c'est parce que les détenus sont des paresseux infoutus de faire le ménage, qui fument des joints et trafiquent toute la journée.

Pour essayer d'y voir un peu plus clair, nous avons contacté François Bès, coordinateur du pôle « enquête » de la section française de l'Observatoire international des prisons (OIP). Sur le terrain depuis 20 ans, ancien militant d'Act Up, François Bès connaît bien le sujet : son travail consiste à lire tous les courriers adressés par des personnes détenues ou leur famille et à enquêter, systématiquement, sur des atteintes aux droits, ou sur des dysfonctionnements. À la louche, avec son équipe, il traite un peu plus de 5 000 sollicitations par an.

Avant de réagir à quelques commentaires publiés sur Facebook, assez représentatifs de l'opinion de nombreux Français, l'observateur des prisons a tenu à rappeler quelques vérités générales : « Les différentes études et rapports, pilotés notamment par l'Union européenne, montrent que la France est un élève très moyen – sur les suicides, notamment, mais également sur les conditions de détention. C'est plutôt sur la santé et l'accès aux soins qu'on s'en sort correctement. » Il insiste sur le fait que la surpopulation carcérale nationale, évaluée à 117 %, cache en réalité de très grandes disparités, avec des maisons d'arrêt atteignant 300 % d'occupation.

Quand il commence à lire les commentaires sur Facebook pour apporter quelques éléments de réponse, François Bès boit un grand verre d'eau et reprend son souffle.

### **Est-ce que la prison, c'est le Club Med ?**

**François Bès :** En général, quand on va au Club Med, c'est un choix. La prison, c'est la privation d'aller et venir. C'est, en soi, une énorme contrainte, extrêmement dure à vivre, même quand les locaux sont propres et que vous avez droit à une cellule individuelle.

À travers cette remarque, les gens veulent dire que c'est un peu du tourisme, de l'hôtellerie, de l'amusement. Dans la réalité, ce n'est pas ça du tout. La plupart des gens en maison d'arrêt passent 22 heures par jour enfermés dans leur cellule, avec simplement deux heures de promenade. Il est difficile de comparer ça au Club Med, d'autant plus que la grande majorité des établissements pénitentiaires sont dans un état de vétusté et d'hygiène peu compatible avec « les vacances ».

### **A-t-on le droit à plusieurs menus en prison ?**

**François Bès :** Alors non, on n'est pas au restaurant. Il y a effectivement des possibilités, dans certaines prisons, de choisir entre deux ou trois menus. La plupart du temps, il n'y a qu'une seule proposition. Maintenant, quasiment tout est géré par les entreprises qui s'occupent des cantines scolaires, des hôpitaux, etc.

Par contre, et heureusement, il y a l'obligation de respecter des régimes alimentaires liés aux différentes religions et à des impératifs médicaux.

### **Est-ce que la prison, c'est tellement bien que les détenus souhaitent y retourner ?**

**François Bès :** C'est vrai, il y a des détenus qui veulent retourner en prison. Ça existe, et on le lit régulièrement dans les chroniques judiciaires. Il s'agit généralement de SDF qui, dehors, ont une vie tellement pourrie qu'au bout d'un moment, ils n'en peuvent plus. Du coup, ils font

quelque chose pour essayer de retourner en prison, parce que là-bas, ils auront un peu chaud, et trois repas par jour.

C'est terrible, c'est monstrueux de se dire qu'on évolue dans une société où des gens en arrivent à souhaiter retourner en prison parce que c'est le seul endroit où ils ont quelque chose. Par contre, la majorité des détenus ne souhaitent pas retourner en prison, c'est clair.

### **Est-on mieux en prison que dans une maison de retraite ?**

**François Bès :** C'est un peu toute la question : la société dysfonctionne dans plein d'endroits. Il ne s'agit pas de retirer aux uns pour donner aux autres, il s'agit de faire en sorte que la société s'améliore partout. Ce n'est pas parce que des personnes, à un moment donné, ont enfreint la loi, qu'il faut considérer qu'elles doivent vivre la pire des situations. Tout le monde devrait mener une vie digne. On ne peut pas comparer les deux situations, c'est impossible.

### **Est-ce que la prison, c'était mieux avant ? Quand les détenus dormaient par terre au beau milieu des rats ?**

**François Bès :** Dormir par terre, c'est le quotidien de 1 600 personnes sur 70 000 détenus. Dormir par terre avec des rats, c'est également une réalité. Il y a Fresnes, dont on a beaucoup parlé parce que la prison était infestée de rats, mais il y a également Sequedin, à côté de Lille, ou encore Toulouse-Seysse – pourtant inaugurée il y a moins de vingt ans... La présence de rats et de nuisibles est répandue en prison.

### **Est-ce que tout est gratuit en prison ?**

**François Bès :** Il est important de préciser tout cela. Les soins gratuits, c'est la loi. Les personnes détenues ont le droit aux mêmes soins que l'ensemble de la population. Comme dehors, ils doivent payer pour ce qui n'est pas gratuit : les prothèses dentaires, auditives, etc. La télévision n'est absolument pas gratuite, par contre – elle coûte 14 ou 15 euros par mois. Vous pouvez avoir accès à une console de jeux si vous l'achetez – à des prix souvent supérieurs à ceux que l'on trouve à l'extérieur.

Les activités sportives existent, et heureusement, parce que c'est à peu près la seule chose à faire. Selon les établissements, effectivement, la qualité des infrastructures varie. L'accès au sport se limite généralement à une salle de musculation, et à une cour de promenade avec un terrain de foot. La plupart du temps, les détenus font de la musculation en cellule en soulevant des packs de bouteilles d'eau.

### **Les détenus sont-ils paresseux ?**

**François Bès :** À peine un quart des détenus arrivent à avoir du travail, et beaucoup sont demandeurs – énormément de détenus sont sur une liste d'attente. Ils ont besoin d'argent, comme tout le monde, et ont donc besoin de travailler.

Par contre, quand on s'intéresse aux conditions de travail, c'est encore autre chose : le droit du travail s'arrête à la porte de la prison. Il n'y a pas de contrat de travail, par exemple. On est sous-payé, puisqu'au mieux on peut espérer 45 % du SMIC. On reçoit en permanence des courriers de détenus qui demandent des formations professionnelles, un accès à du travail, etc.

### **Pourquoi laisse-t-on entrer les téléphones portables en prison ?**

**François Bès :** En fait, bon nombre de détenus sont systématiquement fouillés à nu en revenant du parloir ou de l'extérieur. Le problème, c'est que si l'on voulait vraiment fouiller tout le monde tout le temps, il faudrait un surveillant par détenu. Ce qui est intéressant, c'est d'analyser pourquoi de tels objets sont apportés en prison. Dans le cas du portable, il s'agit de maintenir un lien social, familial, avec les proches.

On rétorque souvent que les détenus s'en servent pour leur business. Vous savez, quand il n'y avait pas de téléphone portable, celui qui voulait continuer son business le faisait déjà, par un autre moyen. La plupart des personnes détenues ne sont pas des businessmen. Ce sont plutôt



des gens qui sont là pour des courtes peines, des petits faits de délinquance. Ils veulent simplement garder le lien avec leurs proches.

### **Pourquoi n'y a-t-il pas de brouilleurs de téléphones ?**

**François Bès :** Les brouilleurs existent, mais ils sont rapidement obsolètes. Soit on décide d'investir un paquet d'argent pour changer les brouilleurs tous les trois mois, soit ça ne sert à rien. Aujourd'hui, on brouille des vieux téléphones, mais pendant ce temps-là, les nouveaux rentrent, avec des nouvelles formes d'accès au réseau.

### **Entre les images de la prison de Château-Thierry et celles du clip, où se trouve la vérité ?**

**François Bès :** La vérité est forcément dans les deux. Le clip met en avant des images filmées à un instant T, où les détenus n'étaient pas surveillés. En général, ce n'est pas du tout ça la vie en prison : on y est surveillé en permanence.

### **Y a-t-il 75 % d' «Afro-musulmans » en prison ?**

**François Bès :** Non. On dénombre 17 % d'étrangers dans les prisons françaises – avec un bon nombre de personnes d'Europe de l'Est, notamment en Île-de-France.

### **Les prisonniers fument-ils des joints en permanence ?**

**François Bès :** En ce qui concerne les stupéfiants, tout le monde sait que ça circule. Quand on veut un peu emmerder les détenus, on fait une fouille, mais tout le monde laisse plutôt faire. Je me souviens d'un rapport du ministère de la Justice datant de 1996. Directeurs et surveillants se retrouvaient sur un point : quand les détenus ont un peu fumé, ils sont beaucoup plus calmes. En fait, on va lutter contre les stupéfiants seulement quand ça nous arrange.

### **Y a-t-il des malades mentaux en prison ?**

**François Bès :** Un quart des personnes détenues à l'heure actuelle en France présentent des troubles psychiatriques graves. Pour comprendre cette situation, il faut s'intéresser à l'histoire de la psychiatrie en France depuis les années 1970. On a fermé des lits parce qu'on a considéré que l'enfermement en psychiatrie n'était pas normal – ce qui est une bonne chose. Mais l'idée, à côté de ça, était de mettre en place une psychiatrie de proximité, en charge du travail de prévention. Ça n'a jamais été fait. Du coup, d'un côté, on a fermé des lits et de l'autre, les malades ont échappé au soin, à la prévention – et ont fini par se heurter à la Justice.

Parallèlement à ça, le nombre de personnes déclarées irresponsables par les experts a fortement baissé en vingt ans. Du coup, on se retrouve avec des malades en prison. Dans les chiffres, c'est environ 7 % de schizophrènes et 21 % de malades psychotiques. On demande à la prison d'effectuer un travail de soin, alors que ce n'est pas le lieu pour ça.

### **Y a-t-il des meurtres et des suicides en prison ?**

**François Bès :** Dans les comparatifs avec les autres pays européens, la France est parmi les plus mauvais élèves en matière de taux de suicide. Il y a à peu près 120 suicides par an. C'est un chiffre qui stagne, parce que la prévention du suicide est mal pensée. À l'heure actuelle, la prévention du suicide, vue par l'administration, revient à contraindre les gens à ne pas mourir. Toutes les mesures prises visent à empêcher les gens de passer à l'acte : on met les détenus sous surveillance avec des rondes toutes les demi-heures, on leur enlève leurs effets personnels, etc.

Pour les meurtres, on dénombre deux ou trois homicides par an. Ça existe, mais ce n'est pas fréquent. Derrière ce chiffre, il y a des centaines d'hospitalisations. Surpopulation, promiscuité et non-accompagnement créent un cocktail hyper-violent. Vous ne choisissez pas avec qui vous vivez. Tout à coup, on vous colle trois codétenus, enfermés avec vous 22 heures sur 24 : la personne la plus calme et posée, à un moment, peut avoir des envies de meurtre.

---

*Le Progrès*, 26 juillet 2017  
Coralie Dreyer

## **Delphine Boesel<sup>1</sup> : « La prison, une vie au ralenti »**

*Suite du volet de notre série d'été : « Les avocats racontent leurs affaires ». Aujourd'hui, Delphine Boesel. Cette avocate parisienne suit et défend particulièrement des détenus emprisonnés pour des longues peines.*

Elle est avocate depuis 17 ans. Certains de ses clients ont passé plus de temps que cela derrière les barreaux. Certains étaient en prison avant même la naissance de ses collaboratrices. « Ça nous ramène dans la réalité », assure sans ciller l'avocate de 42 ans. Delphine Boesel suit ces détenus qui ont depuis longtemps oublié le goût de la liberté mais qui vont la retrouver après des années de parenthèse carcérale. Elle aurait pu parler de José, l'un de ses clients décédés trois jours avant sa libération, après plus de 30 ans en prison. Il a été emporté par un cancer fulgurant, quelques semaines à peine après sa première permission de sortie.

### ***30 ans de prison en novembre***

Elle préfère évoquer un détenu sans nom, dont on devine l'âge, « entre 55 et 60 ans », « qui serait encore en âge de travailler s'il sortait maintenant ». À la différence de José, ce détenu-là « a une famille ». « Il est devenu grand-père donc quand vous allez le voir, vous savez qu'il y a 15 minutes au moins où il vous montrera des photos de ces gamins. C'est assez émouvant. Il sait qu'il a raté ces moments mais en même temps, ça le rattache à ce qu'il se passe dehors », sourit l'avocate.

En novembre, cet homme aura passé 30 ans en cellule. Une histoire qui fait remonter le temps de la machine judiciaire : il a été condamné à la perpétuité avec une période de sûreté de 30 ans, « à une époque où il n'y avait pas de possibilité de faire appel ». Pas de deuxième chance. « Il a toujours nié les faits. » L'avocate a déposé quatre demandes de relèvement de période de sûreté, pour que son client puisse disposer d'un aménagement de peine. Longtemps en vain. « Il y avait cet impératif que mon client reconnaisse sa culpabilité : 30 ans après, à quoi bon ? »

### ***« L'espoir déçu peut être réellement destructeur »***

MeBoesel va déposer une première demande de libération bientôt. « Les longues peines, c'est difficile. Il faut fixer des étapes mais ne pas aller trop vite. On arrive à un moment où il faut envisager la sortie. On établit un projet, réfléchit à la réinsertion. La demande de libération peut ne pas être accordée tout de suite. Moi, en tant qu'avocate, je suis déçue. Mais mon client, lui, il reste dans sa cellule. C'est violent. Quand vous êtes en prison, l'espoir déçu peut être réellement destructeur. »

Elle raconte aussi les rythmes de l'incarcération. « Mon client a passé 20 ans dans le même établissement. Il faisait presque partie des meubles. Il travaille en détention, fait des activités culturelles, s'occupe, mais ce n'est pas une vie normale. » Et puis il y a l'attente de la vie du dehors, devenue si différente. « On dit qu'on ne sort pas indemne de quelques mois de prison, alors 30 ans... il n'a pas de peur particulière pour le moment. Ça viendra peut-être quand il sera confronté à la première sortie. C'est difficile, d'être face à la réalité d'un monde que vous n'avez vu qu'à la télé. Et face à sa rapidité. En prison, il y a une perte d'autonomie. Vous

---

<sup>1</sup> Par ailleurs, présidente de l'OIP.

attendez qu'on vous ouvre la porte. Vous attendez qu'on vous apporte à manger. Vous attendez pour aller en promenade. Vous attendez pour tout. »

En presque 30 ans, ce client n'a plus jamais vécu à 100 à l'heure : il n'a jamais bénéficié d'une permission de sortie.

*Le Monde* | 12.07.2017

Jean-Baptiste Jacquin

## La question du sort des détenus basques ressurgit

73 hommes et femmes condamnés ou en attente de jugement dans des affaires liées au terrorisme basque sont dispersés dans 21 prisons françaises. Elus locaux et société civile réclament que soit mis fin à la politique d'éloignement de ces prisonniers.

Ils sont soixante-treize détenus, dont quinze femmes, dispersés dans vingt et une prisons en France situées en moyenne à 630 kilomètres de leurs familles respectives. Les plus proches sont à 400 kilomètres. Le sort de ces personnes, condamnées ou en attente de jugement dans des affaires liées au terrorisme basque, est aujourd'hui officiellement posé. Trois mois après la remise spectaculaire le 8 avril aux autorités françaises des stocks d'armes, de munitions et d'explosifs de l'organisation séparatiste ETA, les élus locaux de tous bords et la société civile lancent un appel pressant à la poursuite du « *processus de paix* », en demandant de mettre fin à la politique d'éloignement des prisonniers.

« *La politique de dispersion des détenus basques est une double peine à l'encontre des familles, alors qu'elles ne sont pas responsables des actes des personnes condamnées* », explique Zigor Goieaskoetxea, dont le frère Iban est détenu à Arles (Bouches-du-Rhône). Plus de 1 200 kilomètres aller-retour pour le voir, « *c'est à chaque fois au moins 250 euros d'essence et de péages, plus une nuit d'hôtel à payer* », explique-t-il. La famille a organisé un planning pour que cet homme, condamné à quatorze ans de prison, ait une visite par semaine. Détenu depuis sept ans, il est passé par les prisons de Villepinte (Seine-Saint-Denis), Villefranche-sur-Saône (Rhône), Fleury-Mérogis (Essonne) et Valence (Drôme) avant son transfert en octobre à Arles, son lieu de détention le moins éloigné de Biarritz. Cette famille est littéralement écartelée alors qu'un autre frère de M. Goieaskoetxea, Eneko, est incarcéré à Pontevedra en Espagne, dans la direction exactement opposée à plus de 600 kilomètres.

### « **Personne ne demande d'amnistie** »

« *Nous avons vécu six années insupportables et il a fallu attendre deux majorités pour voir une ouverture après l'annonce par l'ETA en 2011 de la fin de la lutte armée* », a expliqué Jean-René Etchegaray, maire (UDI) de Bayonne et président de la Communauté d'agglomération Pays basque lors d'une conférence de presse lundi 10 juillet à Paris. C'est le temps qu'il a fallu pour organiser, avec l'accord tacite du gouvernement français, la remise des armes. « *L'ensemble des élus et de la société civile veut une paix durable, il est temps de passer à l'étape suivante, sinon l'ensemble du processus serait compromis* », prévient-il.

Cette étape définie en 2011 sous les auspices de leaders internationaux, dont Kofi Annan et Gerry Adams, comprend le sort des détenus et la réconciliation avec les victimes. Pour Michel Tubiana, avocat et président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, si le gouvernement empêche ce processus d'avancer, « *des victimes ne sauront jamais ce qu'il s'est passé* ». Selon lui, seul un processus de dialogue sans la justice permettrait que « *les choses soient dites, dans leur violence, et de façon contradictoire* ».

Une délégation comprenant, outre MM. Etchegaray et Tubiana, Florence Lasserre-David, députée (MoDem) des Pyrénées-Atlantiques, Max Brisson, vice-président (LR) du département, ou Anaiz Funosas, présidente du mouvement civil Bake Bidea (Le chemin de la paix) a été reçue lundi au cabinet de la ministre de la justice par Hélène Davo. Il se trouve qu'elle connaît parfaitement le sujet pour avoir été pendant plus de quatre ans magistrate de liaison française en Espagne. La délégation a également été reçue par le défenseur des droits, le contrôleur général des lieux de privation de liberté et la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

« *Personne ne demande d'amnistie* », précise le maire de Bayonne. M. Tubiana plaide simplement pour l'application du droit commun. De même, il demande que la loi sur les libérations conditionnelles soit appliquée alors qu'aucun des trente-et-un détenus basques qui sont dans les délais pour formuler une telle demande n'en bénéficie. M. Etchegaray parle de « *retour en arrière* », avec des personnes ayant « *un régime carcéral politique alors que les infractions de nature politique ont disparu avec la Cour de sûreté de l'Etat en 1982* ».

En Corse également, la situation des personnes condamnées pour association de malfaiteur terroriste fait partie des revendications des mouvements nationalistes. Le rapprochement des détenus corses avait d'ailleurs été officiellement annoncé par le gouvernement en 2002. Mais jamais mis en œuvre, en dehors de quelques cas. La délégation basque préfère ne pas lier ces deux histoires du terrorisme régionaliste en soulignant l'ampleur du consensus autour du « processus de paix » qu'a concrétisé la remise effective des armes.

---

## MALADIES MENTALES EN PRISON

*The Conversation*, 20 août 2017

Boris Chaumette<sup>2</sup> Psychiatre, neurobiologiste, McGill University

### **La place des malades psychiatriques est à l'hôpital, pas en prison**

Le drame de la pizzeria de Sept-Sorts questionne une nouvelle fois la société sur la réponse qu'elle doit apporter quand une personne atteinte d'une maladie psychiatrique commet un acte grave. Le 14 août, en Seine-et-Marne, un jeune homme a foncé volontairement au volant de sa BMW sur la terrasse d'un restaurant, tuant une fillette et blessant 12 personnes. Très vite, le porte-parole du ministère de l'Intérieur a affirmé que cet « inconnu des services de police et de renseignement » ne semblait pas avoir de motif terroriste.

Les premiers éléments de l'enquête font état de probables troubles psychiatriques chez le conducteur. Pour autant, l'expertise psychiatrique requise dès le 16 août a conclu à l'absence d'abolition ou d'altération du discernement. Le jeune homme a été mis en examen et placé en détention provisoire. La suite des investigations permettra de déterminer laquelle des deux issues, l'hospitalisation ou la prison, est indiquée dans son cas.

Au-delà de ce drame, la manière dont la justice traite ces citoyens particuliers que sont les malades psychiatriques pose aujourd'hui problème. L'Observatoire international des prisons a

---

<sup>2</sup> Boris Chaumette est psychiatre, docteur en neurobiologie et est actuellement chercheur post-doctoral à l'Université McGill (Montréal - Canada). Il a exercé en maison d'arrêt au cours de son internat en psychiatrie. Il a reçu des financements de plusieurs fondations d'intérêt public au cours de ses études : fondation Charles Nicolle, fondation Bettencourt-Schueller et fondation Deniker.

révéla le 17 août que plus d'un quart des détenus en France « relèveraient de l'hospitalisation et non pas de la détention » car souffrant de troubles psychiatriques dont certains de schizophrénie ou de délire paranoïaque. Cette proportion représente pas moins de 17 000 personnes. Une situation alarmante, à la fois parce qu'une telle pratique ne permet ni d'assurer la sécurité à laquelle la société aspire, ni de prendre efficacement en charge la santé de ces personnes.

### **Des propos « incohérents » tenus par le conducteur**

Au lendemain de l'affaire de la pizzeria, le procureur adjoint de Meaux a indiqué que le conducteur tenait des propos « incohérents » ; le surlendemain, la procureure a indiqué qu'il restait très « confus » sur le mobile de son acte. Il est établi qu'il était sous l'emprise de psychotropes et de stupéfiants lorsqu'il a agi. Il a lui-même déclaré avoir tenté de se suicider la veille avec des médicaments. Des témoins l'auraient également aperçu, hilare, au volant du véhicule. La consommation de toxiques, les changements d'humeur rapides et intenses, la tentative de suicide, l'incohérence du discours évoquent une pathologie psychiatrique.

Pour autant, l'expert judiciaire n'a pas retenu dans son cas l'abolition ou l'altération du discernement. Une telle conclusion peut sembler étrange au vu des éléments exposés. Mais il faut rappeler qu'une telle expertise, réalisée dans l'urgence, n'a pas pour objectif d'établir un diagnostic définitif. Cette étape doit essentiellement décider du maintien en détention ou de l'hospitalisation sous contrainte dans un service fermé.

La médiatisation d'une affaire dissuade souvent la justice de transférer le suspect en milieu psychiatrique et de conclure à son irresponsabilité pénale. L'article 64 du Code pénal prévoit qu'« il n'y a ni crime ni délit, lorsque le prévenu était en état de démence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister ». Il existe pourtant une pression sociétale en faveur d'une réponse carcérale à de tels actes.

### **Des conditions de vie souvent plus difficiles à l'hôpital qu'en prison**

En effet, beaucoup de citoyens considèrent que l'hôpital est un moyen pour un criminel d'échapper à la justice, ou de voir sa peine adoucie. À tort. En réalité, les détenus transférés en psychiatrie rapportent souvent des conditions de vie plus difficiles pour eux à l'hôpital qu'en prison, même si elles varient selon les établissements. Pas d'autorisation de visite des proches, par exemple, ou réduction du nombre d'activités et de promenades, absence d'accès à ses vêtements personnels ou limitation du nombre de cigarettes.

En tout cas, les faits sont là : le nombre de personnes déclarées irresponsables a été divisé par dix en vingt ans, selon François Bès, coordinateur de l'Observatoire international des prisons.

Sur le fond, emprisonner une personne souffrant d'un trouble psychiatrique s'avère inutile du point de vue de la sécurité, voire délétère. L'incarcération ne permet pas de prévenir la récurrence du passage à l'acte, dont le risque persiste tant que la maladie sous-jacente n'est pas correctement soignée. Et si la détention s'accompagne de la possibilité d'accès aux soins médicaux et psychiatriques, le détenu n'est pas pour autant contraint de suivre son traitement en prison. Alors que c'est le cas lors de soins sous contrainte en psychiatrie.

### **20 % des personnes incarcérées avec troubles psychotiques**

Dans un rapport publié cet été, la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté, Adeline Hazan, rappelle également que les soins prodigués en centre pénitencier sont difficiles et les surveillants, peu formés à cette thématique. L'OIP estime pourtant que 20 % de personnes incarcérées ont des troubles psychotiques chroniques.

L'incarcération peut même aggraver les troubles psychiques. Le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) a déclaré dans son avis rendu en 2006 que « l'incarcération de personnes atteintes de maladies mentales graves ne peut qu'entraîner une perte de repères et de sens : perte du sens même de la peine et de l'emprisonnement [...] ; perte du sens même du soin et du rôle de soignant ». Le CCNE y reprend également les conclusions du rapport de l'

Inspection générale des affaires sociales (IGAS) publié en 2001 à savoir que « la prison en soi est un facteur d'aggravation des troubles mentaux ».

Comment expliquer que cette situation, déjà dénoncée, perdure depuis de nombreuses années ? Cela pourrait tenir aux limites des connaissances en psychiatrie. En effet, contrairement à d'autres spécialités qui ont recours à des méthodes d'imagerie ou des analyses biologiques pour poser un diagnostic, il n'existe pas encore dans cette discipline de critères d'ordre physiologique mesurables ou observables permettant d'affirmer ou d'infirmer avec certitude une pathologie. Pourtant, au Canada où la justice statue sur la base des mêmes connaissances scientifiques, la proportion de délinquants souffrant de troubles mentaux avant leur admission en prison est moindre qu'en France. Elle était estimée à 11 % en 2007 chez les détenus de sexe masculin selon Howard Sapers, enquêteur correctionnel du Canada.

### **La préméditation peut aller de pair avec un discernement aboli**

Par ailleurs, il est probable que la méconnaissance des pathologies psychiatriques par les acteurs politiques et judiciaires, ainsi que d'une manière générale par les citoyens, joue un rôle dans l'attitude répressive et l'inclinaison en faveur de la solution de la prison. Il est difficile de comprendre qu'un malade puisse préméditer un acte criminel tout en ayant un discernement aboli – c'est pourtant une réalité. Peu de personnes savent, encore, que certains malades alternent des phases où ils agissent sous l'impulsion d'un délire et d'autres où ils reviennent à leur état normal, avec une conscience a posteriori de leurs actes.

Il est difficile, aussi, d'imaginer qu'un patient pense parfois qu'il est préférable d'entraîner d'autres individus avec lui dans la mort – par exemple ses enfants – et qu'il peut alors commettre un suicide dit altruiste, pensant les soulager en leur ôtant la vie, comme il le conçoit pour lui-même. Difficile aussi de se figurer qu'un toxicomane agit involontairement sous l'effet d'une drogue qu'il s'est lui-même procurée...

Les maladies psychiatriques peinent encore à être reconnues comme d'authentiques pathologies sur lesquelles le patient n'a pas de contrôle. Chacun reconnaîtra aisément qu'un diabétique ne peut pas éviter ses hyperglycémies par la seule force de sa volonté. Alors qu'on exhorte volontiers une personne dépressive, par exemple, à « ne pas se laisser aller » ou à « se bouger ».

### **Des manifestations de violence rares dans la schizophrénie**

Une autre idée reçue freine l'orientation de ces personnes vers les hôpitaux, plutôt que la prison. En France une personne sur deux pense que les individus atteints de schizophrénie sont dangereux pour les autres. Pourtant, les manifestations de violence sont présentes chez moins de 10 % d'entre eux.

Cette mauvaise compréhension de la pathologie mentale existe également au sein des prisons. Il n'est pas rare de voir des détenus sanctionnés et placés à l'isolement disciplinaire en raison de troubles du comportement. Outre-Atlantique, le Service correctionnel du Canada (SCC) a récemment annoncé que dans l'ensemble des établissements carcéraux du pays, les détenus présentant certains besoins en santé mentale ne seront plus envoyés en « isolement préventif », euphémisme désignant le mitard, le quartier disciplinaire de la prison. Ainsi, les détenus « ayant une maladie mentale grave avec une déficience importante, ceux qui présentent des comportements d'automutilation susceptibles de leur causer des blessures graves ou ceux qui présentent un risque élevé ou imminent de suicide ne pourront être isolés ». Il est probable que cette avancée conduira à une réduction du nombre de suicides aboutis dans les prisons canadiennes.

L'enjeu n'est pas, à l'évidence, de ranger demain l'ensemble des faits criminels derrière l'étiquette des troubles psychiatriques. Cependant, la société gagnerait à repenser la façon dont elle peut prévenir ces actes au mieux, au-delà du réflexe « surveiller et punir ».

Espace infirmier, 22/08/2017  
Françoise Vlaemynck

## **Psychiatrie : Soins en souffrance**

« Le rôle du personnel, dans la prise en charge des personnes privées de liberté, est indissociable des droits fondamentaux de ces personnes », rappelle Adeline Hazan, contrôleur général des lieux de privation de liberté, dans son second rapport thématique dédié cette fois au personnel.

S'agissant du personnel soignant du secteur psychiatrique, un ratio type de soignants doit être instauré par catégorie d'unité, sur le modèle du secteur somatique, recommande le contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) dans son rapport publié début août. « Le manque de personnel conduit à la méconnaissance de droits fondamentaux des patients » révèle ainsi le document qui pointe que « dans la vie quotidienne, le temps consacré aux patients se limite parfois à répondre aux demandes pour : sortir de l'unité, fumer une cigarette ou utiliser son téléphone portable, notamment lorsque ces derniers font l'objet de nombreuses restrictions ». Une situation qui n'étonne guère François Bès, coordinateur du pôle enquête de l'Observatoire international des prisons (OIP) : *« Les choses ne bougent pas alors que la situation générale s'est considérablement aggravée ces dernières années. Ainsi, il y a une absence de politique globale et notamment de politique sanitaire en santé mentale qui aboutit à la paupérisation de la psychiatrie en France. Par ailleurs, les différentes réformes pénales et les pratiques des magistrats font que la population carcérale explose. Bref, c'est toujours plus de détenus mais pas plus de soignants, alors que bon nombre de personnes placées en détention n'ont rien à y faire et qu'elles ne seront pas correctement prises en charge... »*.

### **Un taux d'absentéisme de 19 %**

Une formation adaptée à la psychiatrie demeure nécessaire pour les soignants et notamment les infirmières qui sont affectées dans ces unités, relève également le contrôleur général qui note de surcroît que les locaux vétustes et l'architecture inadaptée « n'offrent pas des conditions de prise en charge optimales et peuvent conduire les soignants à adopter des pratiques contre-thérapeutiques portant atteinte à la dignité des patients ». Par ailleurs, avec un taux de 19 % en moyenne, « l'absentéisme semble être le baromètre d'une ambiance générale terreuse de pratiques professionnelles hasardeuse », critique le contrôleur général.

Dans ce contexte, *« instaurer un ratio est une première piste – sachant que dans le secteur somatique, ce ratio n'est pas toujours respecté –, qui pourrait contraindre les agences régionales de santé (ARS) et les directeurs d'hôpitaux à déléguer du personnel dans les unités spécialisées. Après, cela ne résoudra pas tout, et notamment le fait que la prison passe toujours après le reste... »*, estime François Bès. Et d'ajouter : *« La plupart des soignants font au mieux avec les moyens qu'ils ont et avec les contraintes quotidiennes inhérentes aux lieux d'enfermement pour faire valoir la logique de santé face à une logique sécuritaire défendue par l'administration pénitentiaire qui demeure la plus entendue. C'est un combat à saluer. »*

---

*Le Monde* 13.07.2017  
Frédéric Lemaître

## Le géographe et la prison

Alors que la réinsertion suppose une certaine responsabilisation et une relative autonomie des détenus, Olivier Milhaud démontre, dans un livre qui met à mal certains clichés, que la géographie carcérale a précisément comme objectif de réduire au minimum toute liberté de mouvement

Régulièrement observées par les historiens, les philosophes, les sociologues et, bien entendu, les juristes, les prisons restaient jusqu'ici un *no man's land* pour les géographes français. L'essai d'Olivier Milhaud comble en grande partie cette lacune.

Si ce maître de conférences à la Sorbonne se réfère à Michel Foucault en titrant son essai *Séparer et punir*, c'est bien, cette fois, de géographie qu'il s'agit ; d'une géographie engagée. Militant au Génépi, le Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées, Olivier Milhaud a choisi de mettre en exergue cette citation de l'auteur de *Surveiller et punir* (1975) : « *Je plains plus que je ne blâme l'administration pénitentiaire actuelle : on lui demande de "réinsérer" un détenu en le "désinsérant par la prison."* »

Ce constat établi par Michel Foucault il y a quarante ans reste d'actualité. Olivier Milhaud parle même de « *stockage d'humains* ». Interrogé par l'auteur, le directeur d'une maison d'arrêt résume ainsi la situation : « *Les deux missions de l'administration pénitentiaire, ce sont la sécurité et la réinsertion. Mais, attention, nous avons un impératif de sécurité et un objectif de réinsertion.* »

Alors que la réinsertion suppose une certaine responsabilisation et une relative autonomie des détenus, Olivier Milhaud n'a aucun mal à démontrer que la géographie carcérale a précisément comme objectif de réduire au minimum toute liberté de mouvement. Ce n'est là qu'une des contradictions du système. Reposant sur l'exclusion et l'enfermement, la prison est, malgré tout, étonnamment poreuse.

### Les promenades des moments de grande violence

Pour le profane, le principal intérêt de ce travail universitaire qui, reconnaissons-le, n'est pas destiné à être lu sur une plage, est de mettre à mal certains clichés.

Olivier Milhaud démontre ainsi que la relégation des prisons loin des villes et des axes de communication est, en grande partie, un mythe. De même, alors que l'on imagine que pour les détenus, les promenades et les visites des familles constituent des moments privilégiés, les témoignages de prisonniers recueillis par l'auteur montrent une réalité bien plus complexe : les promenades dans la cour sont aussi des moments de grande violence et les rendez-vous au parloir s'accompagnent de fouilles au corps si humiliantes que nombre de détenus les redoutent.

Ultime paradoxe : bien que souvent critiqué et de fait scandaleusement peu rémunérateur, le travail offre aux détenus un « *passe-temps agréable* » et constitue l'un des rares moments où les prisonniers ont le sentiment d'être socialement utiles.

Même si l'on peut déplorer que l'auteur n'aborde quasiment pas la surpopulation carcérale . en ce sens, la prison réunit autant qu'elle sépare; ce travail contribue grandement à une meilleure connaissance du monde carcéral et donc, espérons-le, à sa nécessaire réforme.

*Séparer et punir. Une géographie des prisons françaises*, d'Olivier Milhaud. CNRS Editions, 320 pages, 25 euros.